

Projet  
PLAN DE GESTION  
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES  
2023-2029

---





# **AVANT-PROPOS**

**PROJET DE PGMR RÉVISÉ ADOPTÉ LE 20 octobre 2021**

**PROJET DE PGMR MODIFIÉ ADOPTÉ LE XXX**

**RÈGLEMENT ÉDICTANT LE PGMR ET ENTRÉE EN VIGUEUR LE XXX**

**DOCUMENT RÉALISÉ PAR COLLECTIVITÉS ÉCOLOGIQUES BAS-SAINT-LAURENT (CO-ÉCO)**

Valérie Boulet Thuotte, conseillère en gestion environnementale, *Rédaction*

Suzanne Gaumont, adjointe administrative, *Mise en page*

**MEMBRES DU COMITÉ DE RÉVISION DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Bertin Denis, préfet de la MRC

Brigitte Pelletier, directrice générale adjointe, MRC Les Basques

Daniel Dufour, directeur général adjoint, municipalité de Saint-Jean-de-Dieu

Danny Lauzier, directeur général, Récupération des Basques

Jean-Pierre Rioux, maire de Trois-Pistoles

Marie-Josée Bérubé, adjointe administrative, MRC Les Basques

Mario St-Louis, maire de Saint-Éloi

Sergine Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, municipalité de Sainte-Rita

**LES MAIRES DE LA MRC LES BASQUES (au 31 octobre 2021)**

Alain Bélanger, maire de Saint-Jean-de-Dieu

Éric Blanchard, préfet suppléant et maire de Saint-Clément

Jean-Marie Dugas, maire de Notre-Dame-des-Neiges

Jean-Pierre Rioux, maire de Trois-Pistoles

Linda Gagnon, mairesse de Saint-Médard

Mario St-Louis, maire de Saint-Éloi

Yannick Pelletier, maire de Saint-Guy

Michel Colpron, maire de Sainte-Rita

Richard Caron, maire de Saint-Simon-de-Rimouski

Roger Martin, maire de Saint-Mathieu-de-Rioux

Simon Lavoie, maire de Sainte-Françoise

**ÉQUIPE POUR LA CONCERTATION DES ICI**

L'équipe de Co-éco, appuyée par les membres du comité de révision du PGMR

**RÉFÉRENCES PHOTOGRAPHIQUES:**

Tourisme Les Basques

# SOMMAIRE EXÉCUTIF

## Description du territoire

La Municipalité régional de comté (MRC) Les Basques est un territoire à caractère rural composé de 11 municipalités et d'un territoire non organisé. En termes de superficie, c'est la plus petite MRC de la région du Bas-Saint-Laurent. C'est également la moins peuplée avec 8 580 habitants. Les secteurs économiques dominants sont l'agriculture, la foresterie et le tourisme.

## Gestion actuelle

La gestion des matières résiduelles est une compétence de la MRC. La collecte des déchets, des matières recyclables et des matières organiques dessert autant les résidences que les industries, commerces et institutions (ICI). Tandis que les déchets et les matières organiques sont acheminés dans la MRC voisine de Rivière-du-Loup, les matières recyclables sont triées à Trois-Pistoles. La MRC dispose d'un écocentre qui récupère notamment les résidus domestiques dangereux et les produits électroniques. Finalement, la gestion des boues municipales est effectuée par les municipalités.

## Inventaire des matières résiduelles

Les données disponibles pour 2019 indiquent que 11 323 t tonnes métriques de matières résiduelles ont été générées sur le territoire, dont 60 % ont été récupérées. La quantité moyenne de matières enfouies pour la même année est de 547 kg/habitant, soit la même quantité que le dernier PGMR dont l'inventaire date de 2013.

## Objectifs régionaux, diagnostic et plan d'action

La MRC a pour objectif d'atteindre un taux de récupération de 75 % des matières recyclables, contre 31 % aujourd'hui. Pour les matières organiques, une amélioration des données aux points de dépôts municipaux permettrait d'avoir une meilleure idée de la situation, mais l'augmentation des tonnages recyclés via le bac brun est constante depuis l'implantation de la collecte, et quelques grands générateurs participent maintenant en conteneurs. Concernant les boues, tout porte à croire que 100 % sont valorisées, mais l'absence de suivi des vidanges ne permet pas de s'assurer de la stabilité de ce recyclage. Un suivi complet de la gestion des boues sera nécessaire. Pour les résidus de construction, rénovation et démolition, nombreux sont les entrepreneurs qui acheminent directement leurs résidus non triés directement au LET. Cela représentant environ 20 % de l'élimination parmi les ICI clients du LET. Des actions sont prévues pour améliorer la situation. La MRC vise globalement une réduction de 10 % de l'enfouissement par rapport aux 547 kg/habitant éliminés en 2019. Le plan d'action proposé devrait permettre d'atteindre ces objectifs.

# TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS .....	i
SOMMAIRE EXÉCUTIF .....	ii
TABLE DES MATIÈRES .....	iii
LISTE DES CARTES, TABLEAUX ET FIGURES.....	vi
Liste des cartes.....	vi
Liste des tableaux.....	vi
Liste des figures .....	vii
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	viii
INTRODUCTION .....	1
<b>1 PORTRAIT DU TERRITOIRE.....</b>	<b>3</b>
1.1 Géographie .....	3
1.2 Population et démographie .....	8
1.3 Caractéristiques socioéconomiques .....	10
<b>2 GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.....</b>	<b>14</b>
2.1 Municipalités visées, compétences, ententes et règlements .....	14
2.2 Générateurs de matières résiduelles.....	15
2.2.1 Secteur résidentiel.....	15
2.2.2 Secteur institutions, commerces, industries.....	15
2.2.3 Secteur construction, rénovation, démolition.....	17
2.3 Organismes et entreprises œuvrant en GMR.....	18
2.4 Installations de traitement utilisées pour le territoire .....	24
2.4.1 Centre de tri de la MRC Les Basques .....	24
2.4.2 Écocentre .....	24
2.4.3 Lieu d'enfouissement technique de Rivière-du-Loup .....	26
2.4.4 Usine de biométhanisation .....	28
2.4.5 Centre de tri de matériaux secs de Rivière-du-Loup .....	29
2.4.6 Sites de traitement des boues .....	29
2.5 Collectes et services en GMR sur le territoire de la MRC .....	30
2.5.1 Collecte porte-à-porte de matières recyclables et des déchets .....	30
2.5.2 Matières organiques triées à la source.....	31
2.5.3 Valorisation et élimination sécuritaire par l'écocentre .....	32
2.5.4 Initiatives de réemploi .....	34
2.5.5 Construction, rénovation et démolition .....	34
2.5.6 Boues d'installations septiques et d'étangs aérés .....	34

2.6	Information, sensibilisation et éducation .....	37
<b>3</b>	<b>INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.....</b>	<b>41</b>
3.1	Méthodologie .....	41
3.2	Matières recyclables.....	43
3.2.1	Matières recyclables du secteur résidentiel .....	44
3.2.2	Matières recyclables des industries, commerces et institutions .....	44
3.3	Matières organiques.....	45
3.3.1	Matières organiques du secteur résidentiel .....	46
3.3.2	Matières organiques des ICI .....	49
3.4	Résidus de construction, rénovation et démolition.....	50
3.5	Autres résidus et encombrants .....	51
3.5.1	Autres résidus du secteur résidentiel .....	51
3.5.2	Autres résidus du secteur ICI .....	52
3.6	Matières résiduelles éliminées.....	54
3.6.1	Matières éliminées du secteur résidentiel.....	55
3.6.2	Matières éliminées des industries, commerces et institutions.....	55
3.6.3	Matières éliminées du secteur CRD .....	56
3.7	Tableaux récapitulatifs .....	57
<b>4</b>	<b>DIAGNOSTIC TERRITORIAL, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS.....</b>	<b>61</b>
4.1	Diagnostic territorial .....	61
4.1.1	Bilan PGMR 2016-2020 .....	61
4.1.2	Observations et analyses .....	62
4.1.3	Problématiques et enjeux régionaux.....	63
4.1.4	Orientations et objectifs .....	65
<b>5</b>	<b>PLAN D’ACTION 2023-2029 .....</b>	<b>68</b>
5.1	Présentation des mesures prévues.....	68
5.2	Estimation des coûts liés à la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles .....	72
<b>6</b>	<b>SUIVI ET SURVEILLANCE DE LA MISE ENŒUVRE.....</b>	<b>76</b>
<b>7</b>	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>78</b>
	<b>ANNEXE A : Fiches descriptives des mesures proposés .....</b>	<b>81</b>
	<b>ANNEXE B : Liste des points de dépôts des programmes de récupération .....</b>	<b>82</b>
	<b>ANNEXE C : Tableau synthèse Propositions de mesures pour le Plan d’action de gestion des matières résiduelles 2023-2029 MRC des Basques.....</b>	<b>84</b>
	<b>Annexe D Rapport annuel de mise en œuvre du PGMR 2016-2020 pour l’année 2020, présenté au MELCC.....</b>	<b>84</b>



# LISTE DES CARTES, TABLEAUX ET FIGURES

## Liste des cartes

Carte 1-1 : Localisation de la MRC Les Basques.....	3
Carte 1-2 : Territoire d'application du PGMR de la MRC Les Basques.....	5
Carte 1-3 : Grande Terre Publique (UAF 11-52) et terres publiques municipales.....	6
Carte 2-1 : Localisation des infrastructures de traitement des matières résiduelles.....	25

## Liste des tableaux

Tableau 1-1 : Superficie et population des municipalités de la MRC Les Basques.....	8
Tableau 1-2 : Unités d'occupation dans la MRC Les Basques.....	9
Tableau 1-3 : Prévisions du nombre de ménages pour la MRC Les Basques de 2016 à 2041.....	10
Tableau 1-4 : Répartition des 15 ans et plus selon le niveau de scolarité, Bas-Saint-Laurent, 2016.....	11
Tableau 2-1 : Nombre d'ICI de cinq employés et plus.....	16
Tableau 2-2 : Organismes d'information, de sensibilisation et d'éducation.....	18
Tableau 2-3 : Organismes et entreprises de transport.....	19
Tableau 2-4 : Organismes et entreprises de réduction et de réemploi.....	20
Tableau 2-5 : Sites d'entreposage de résidus de béton, asphalté et brique détenant un CA du MELCC.....	20
Tableau 2-6 : Organismes et entreprises de récupération, entreposage, recyclage et valorisation.....	21
Tableau 2-7 : Programmes de récupération et de recyclage particuliers.....	23
Tableau 2-8 : Matières résiduelles enfouies au LET en 2019.....	27
Tableau 2-9 : Quantités totales enfouies au LET en 2019.....	27
Tableau 2-10 : Type et fréquence des collectes municipales selon le secteur en 2021.....	31
Tableau 2-11 : Services municipaux de gestion des matières organiques traitées à la source.....	32
Tableau 2-12 : Matières acceptées à l'écocentre de la MRC Les Basques et modes de valorisation.....	33
Tableau 2-13 : Tonnage traité à l'écocentre en 2019 par type de matières.....	33
Tableau 2-14 : Informations générales sur les installations septiques.....	35
Tableau 2-15 : Informations générales sur les stations municipales.....	36
Tableau 2-16 : Établissements du territoire reconnu ICI ON RECYCLE! au Bas-Saint-Laurent.....	38
Tableau 2-17 : Établissements du territoire reconnu ICI ON RECYCLE + au Bas-Saint-Laurent.....	38
Tableau 3-1 : Quantités estimées pour chaque catégorie de matières.....	41
Tableau 3-2 : Matières recyclables.....	43
Tableau 3-3 : Matières recyclables — secteur résidentiel.....	44
Tableau 3-4 : Matières recyclables — ICI.....	44
Tableau 3-5 : Matières organiques (hors boues).....	45
Tableau 3-6 : Comparaison des quantités totales de boues municipales réelles vidangées en 2019 avec les quantités de boues municipales proposées par l'outil.....	45
Tableau 3-7 : Matières organiques du secteur résidentiel.....	46
Tableau 3-8 : Quantité de boues d'installations septiques vidangées en 2019.....	47
Tableau 3-9 : Estimation des quantités annuelles de boues de fosses septiques.....	48
Tableau 3-10 : Matières organiques des ICI (hors industries agroalimentaires).....	49
Tableau 3-11 : Matières organiques des industries agroalimentaires.....	49
Tableau 3-12 : Industries de transformation alimentaire de cinq employés et plus.....	50

Tableau 3-13 : Résidus de construction, rénovation et démolition.....	50
Tableau 3-14 : Données disponibles sur les résidus de CRD.....	51
Tableau 3-15 : Autres résidus et encombrants.....	51
Tableau 3-16 : Autres résidus du secteur résidentiel .....	52
Tableau 3-17 : Autres résidus — secteur ICI.....	52
Tableau 3-18 : Matières éliminées — secteur résidentiel .....	55
Tableau 3-19: Matières éliminées — secteur ICI.....	55
Tableau 3-20 : ICI éliminant plus de 40 t/an.....	56
Tableau 3-21 : Matières éliminées du secteur CRD.....	56
Tableau 3-22 : Compilation des matières résiduelles – secteur résidentiel .....	57
Tableau 3-23 : Compilation des matières résiduelles — secteur ICI .....	57
Tableau 3-24 : Compilation des matières résiduelles — secteur CRD.....	58
Tableau 4-1 : Objectifs nationaux et régionaux par type de matières .....	67
Tableau 5-1 : Mesures du plan d’action 2023-2029 par orientation .....	69
Tableau 5-2 : Sommaire des revenus et des dépenses pour l’année 2019 et les suivantes.....	73
Tableau 5-3 : Répartition des coûts associés aux ressources humaines et matérielles pour la réalisation des mesures du PGMR 2023-2029 par année .....	74

## Liste des figures

Figure 1-1 : Prévisions démographiques en nombre d’habitants pour la MRC Les Basques de 2016 à 2041 .....	10
Figure 3-1 : Répartition par secteur des matières éliminées selon au LET en 2019 (total 4 691 T) .....	54
Figure 3-2 : Répartition de l’élimination par secteur – comparaison des scénarios .....	58
Figure 4-1 : Évolution des tonnages des matières entre 2015 et 2019 .....	63

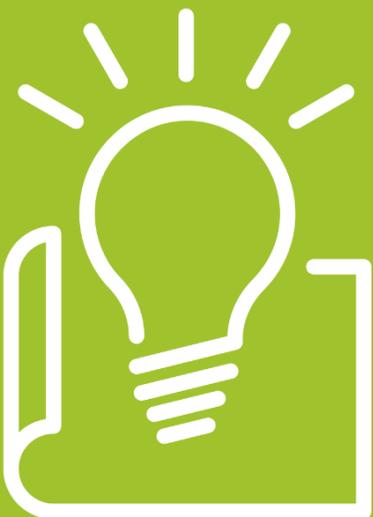
## LISTE DES ABRÉVIATIONS

Co-éco	Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent
CRD	Construction, rénovation, démolition
ICI	Industries, commerces et institutions
ISÉ	Information, sensibilisation et éducation
LET	Lieu d'enfouissement technique
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MAMH	Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation anciennement <i>anciennement</i>
MAMOT	<i>Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire</i>
MAMROT	<i>Ministère des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du Territoire</i>
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques <i>anciennement</i>
MDDELCC	<i>Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques</i>
MDDEFP	<i>Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs</i>
MOTS	Matières organiques traitées à la source (communément appelées matières organiques)
MRC	Municipalité régionale de comté
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
REP	Responsabilité élargie des producteurs
RDD	Résidus domestiques dangereux
SÉMER	Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup
Tmh	Tonne de matière humide
TNO	Territoire non organisé
U.O.	Unité d'occupation



# INTRODUCTION

---





## INTRODUCTION

Le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2029 est un exercice réalisé par la municipalité régionale de comté (MRC) Les Basques afin de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*. C'est un outil de planification territoriale essentiel pour la mise en œuvre d'actions concertées entre les 11 municipalités et la MRC.

Le PGMR comprend une description du territoire et du mode de gestion actuel des matières résiduelles. Un inventaire quantitatif est ensuite présenté, suivi de la détermination d'objectifs régionaux de récupération ou de mise en valeur. Par la suite, un diagnostic est posé pour chaque secteur, accompagné d'un plan d'action relié aux problématiques identifiées. Pour chacune des actions, les moyens de mise en œuvre, les échéances et les estimations budgétaires sont précisés en annexe. Finalement, le PGMR indique également les moyens qui seront déployés par la MRC pour assurer sa mise en œuvre.

Ce plan remplace le PGMR de la MRC Les Basques en vigueur depuis le 31 décembre 2016. Plusieurs actions de ce plan ont été réalisées avec succès, entre autres de nombreuses activités de sensibilisation et la poursuite du traitement des matières organiques à la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (SÉMER). L'augmentation de la fréquence de collecte des matières organiques à la semaine de mai à octobre favorise la participation du secteur résidentiel, touristique et des ICI assimilables à la collecte municipale et les plus gros générateurs ont désormais la possibilité d'être desservis par conteneurs. Depuis 2010, la MRC a déclaré sa compétence pour la gestion des matières résiduelles uniformisant les contrats de collecte et de traitement des matières pour l'ensemble des municipalités (sauf Saint-Guy pour la collecte des ordures).

La MRC Les Basques a amorcé en 2021 la révision de son PGMR, conformément aux lignes directrices du gouvernement publiées en 2013 et du Guide d'accompagnement à l'intention des organismes municipaux (2020). Les travaux de révision ont été suivis tout au long du processus par les huit membres du Comité de révision du PGMR.

Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent (Co-éco) a été mandaté pour réviser le PGMR de la MRC Les Basques. Cette organisation avait également produit le PGMR 2016-2020 et collaboré sa mise en œuvre avec la MRC. Depuis 25 ans, Co-éco offre son expertise en gestion des matières résiduelles au monde municipal. Elle a entre autres produit quatre PGMR en 2016-2020 et fait maintenant la révision de trois de ces derniers.



# Chapitre 1

## DESCRIPTION DU TERRITOIRE

---





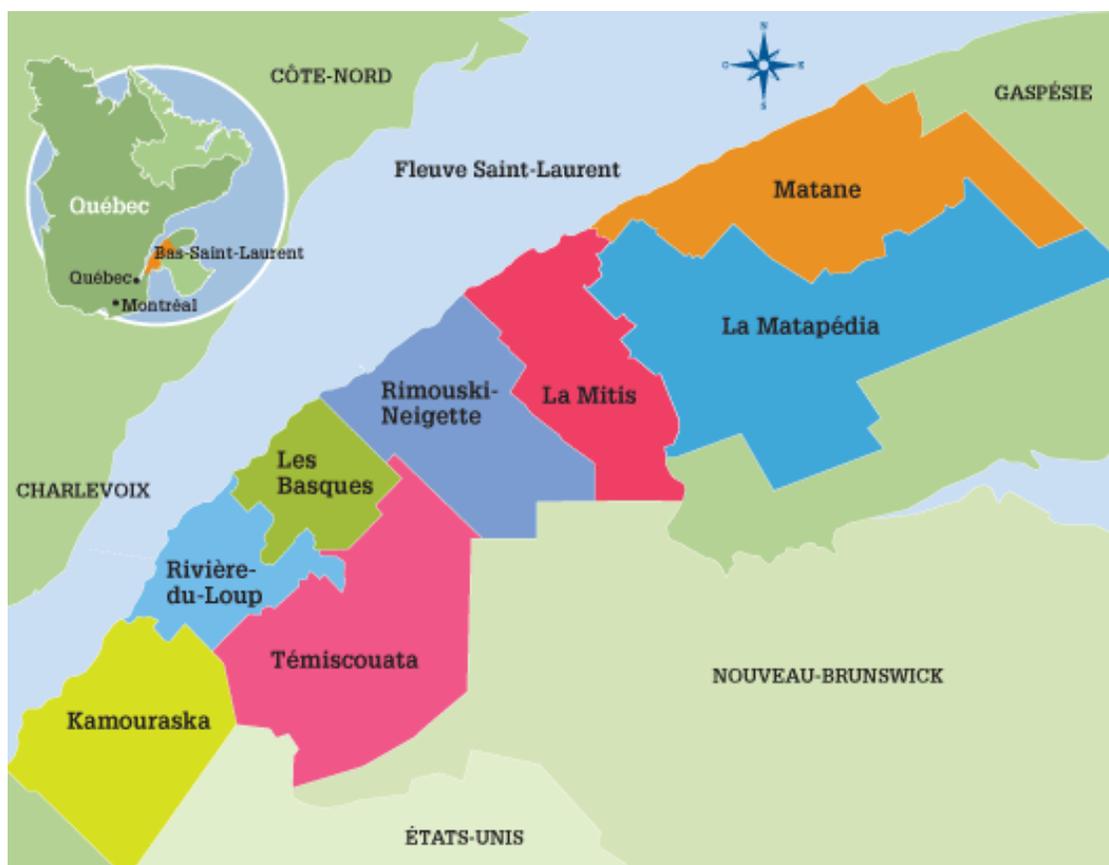


# 1 PORTRAIT DU TERRITOIRE

La section suivante décrit brièvement la géographie, la population et l'économie du territoire de la MRC Les Basques. Cette section a été élaborée avec les données tirées du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC Les Basques. Actuellement, le Schéma en vigueur est celui d'origine, qui date de 1987 et qui a subi plusieurs modifications à l'interne dont la dernière remonte à 2019. La MRC est actuellement en processus de révision de cet outil de planification. Bien que le projet de schéma d'aménagement révisé soit en cours de rédaction, il intègre tout de même des statistiques récentes relatives au portrait territorial de la MRC Les Basques.

## 1.1 Géographie

La MRC Les Basques se situe sur la rive sud du fleuve et elle appartient au groupe des huit MRC qui composent la région administrative du Bas-Saint-Laurent (carte 1-1). Elle a pour voisines les MRC de Rivière-du-Loup à l'ouest, de Rimouski-Neigette à l'est, de Témiscouata au sud et, de l'autre côté du fleuve, celle de la Haute-Côte-Nord.

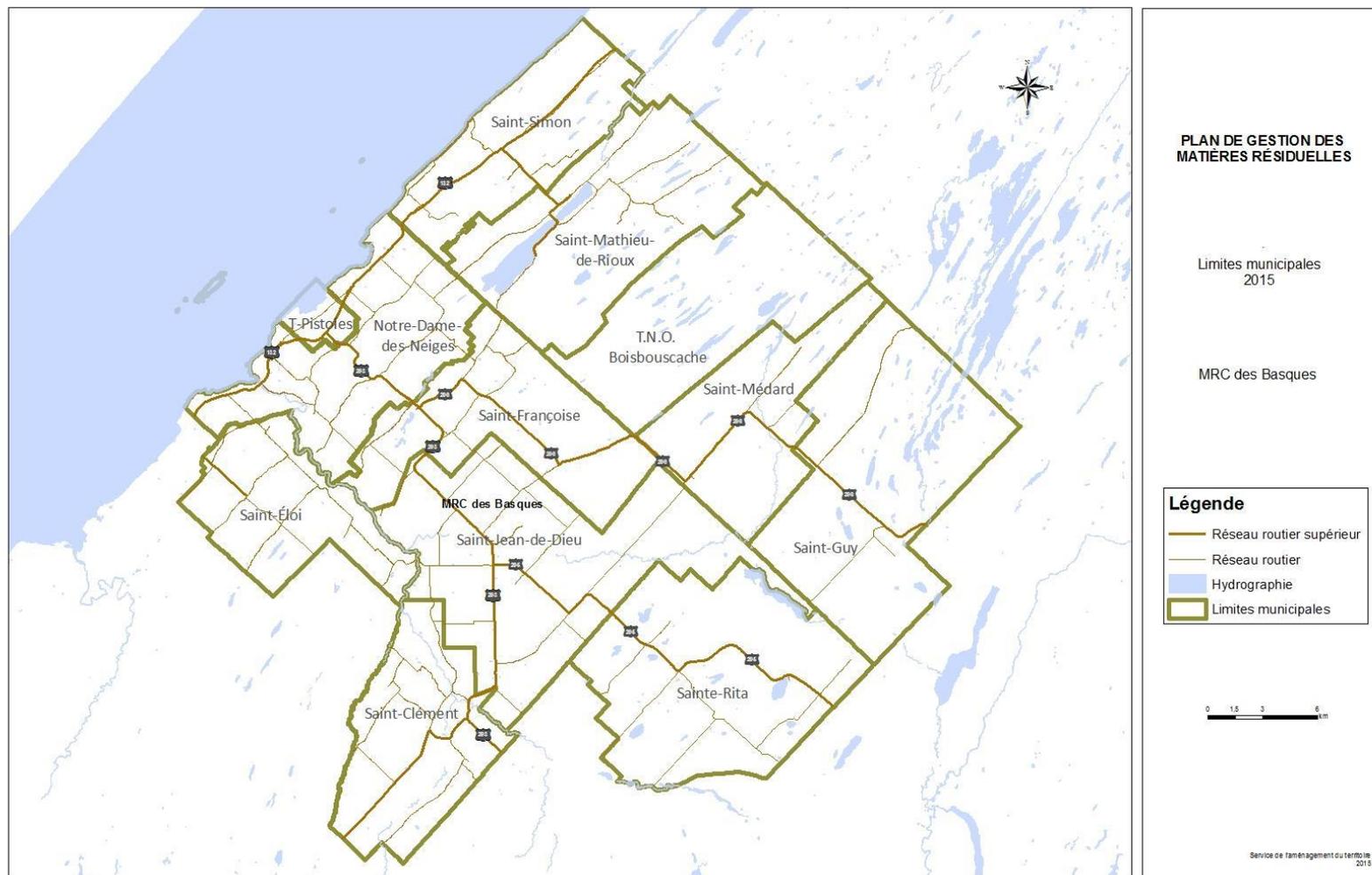


Carte 1-1 : Localisation de la MRC Les Basques

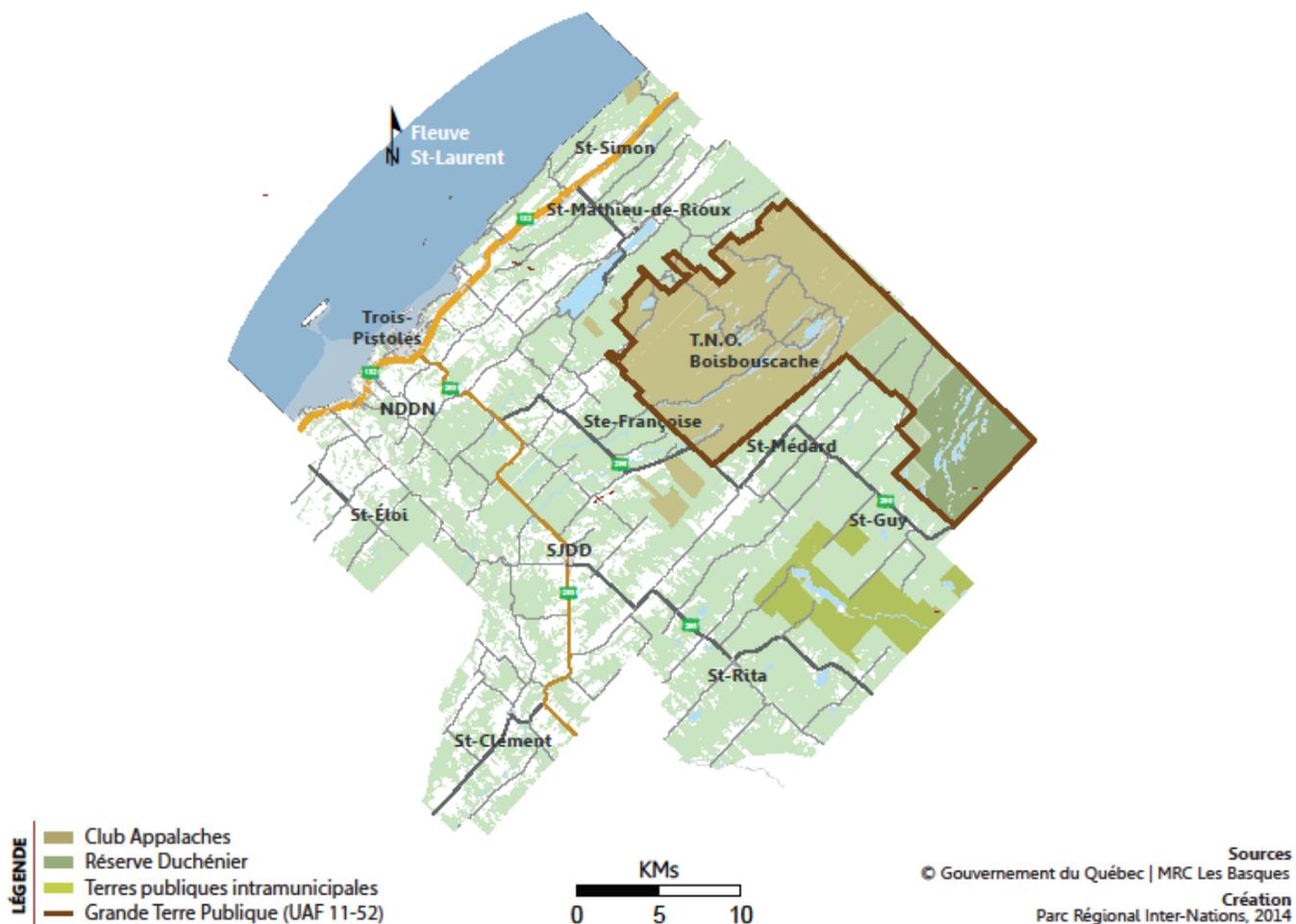
La région des Basques est facilement accessible par l'autoroute 20 et la route nationale 132. Elle est également accessible par des routes régionales qui sillonnent tout le territoire et par un chemin de fer. Les liaisons maritimes sur l'estuaire du Saint-Laurent sont assurées par l'entremise d'une traverse saisonnière entre Trois-Pistoles et Les Escoumins, municipalité localisée sur la rive nord du fleuve.

Tel que présenté à la carte 1-2, le territoire de la MRC se compose de onze municipalités et d'un territoire non organisé (TNO). L'ensemble de la MRC est réparti comme suit : 71 % de terres forestières, 18 % de terres agricoles, 2 % de terres urbanisées, 8 % de milieux aquatiques et humides et 1 % d'autres usages (sites d'extractions, sols à nu), pour une superficie totale de 1 123 kilomètres carrés. En termes d'étendue, elle est la plus petite MRC du Bas-Saint-Laurent.

Trois-Pistoles est la principale agglomération urbaine des Basques tandis que l'ensemble du territoire conserve un caractère rural. La ville dessert l'ensemble de la population du territoire de la MRC Les Basques pour plusieurs services d'envergure régionale.



Carte 1-2 : Territoire d'application du PGMR de la MRC Les Basques



Carte 1-3 : Grande Terre Publique (UAF 11-52) et terres publiques municipales

On retrouve à l'est de la MRC une Grande Terre Publique de 215,61 km<sup>2</sup> qui couvre une partie des municipalités de Saint-Mathieu-de-Rioux, de Saint-Médard et de Saint-Guy, ainsi que la presque totalité du TNO. Lac-Boisbouscache (carte 1-3). Quelques chalets de chasse et pêche, ainsi que des érablières se retrouvent sur ce territoire. La Grande Terre Publique est en partie occupée par Le Club Appalaches, un club privé qui jouit des droits de chasse et pêche, et par une portion de la Réserve faunique Duchénier.

Quant aux terres publiques intramunicipales déléguées, elles sont situées dans les municipalités de Saint-Simon, Saint-Mathieu-de-Rioux, Sainte-Françoise, Sainte-Rita et Saint-Guy. Ces terres publiques ont une superficie totale de 47,25 km<sup>2</sup> et on y retrouve quelques chalets et érablières.

En ce qui a trait aux infrastructures supralocales, on retrouve sur le territoire de la MRC le Parc du Mont Saint-Mathieu, comprenant notamment une station de ski et un club de golf, le Parc industriel régional et le Parc éolien Nicolas-Riou. Le Parc industriel régional, sous la gouverne d'une Régie intermunicipale pilotée par la MRC Les Basques, est issu d'une collaboration des municipalités suivantes : Trois-Pistoles, Saint-Jean-de-Dieu, Saint-Guy, Saint-Médard, Notre-Dame-des-Neiges, Saint-Mathieu-de-Rioux, Sainte-Françoise et Saint-Clément. Le Parc éolien Nicolas-Riou est, pour sa part, situé à l'intérieur du T.N.O. Boisbouscache et des municipalités de Saint-Médard, Saint-Mathieu-de-Rioux et Saint-Eugène-de-Ladrière (MRC de Rimouski-Neigette). Il regroupe 65 éoliennes d'une puissance de 3,45 MW chacune.

Quelques îles à statut particulier dans le fleuve Saint-Laurent viennent compléter le portrait du territoire. À la hauteur de Notre-Dame-des-Neiges, l'île aux Basques a le statut de Lieu historique national du Canada. Cette île est un sanctuaire d'oiseaux migrateurs géré et protégé par la Société Provancher d'histoire naturelle du Canada et compte quelques unités d'hébergement pour les visiteurs. L'île La Razade d'en Haut, dans le territoire de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, et l'île La Razade d'en Bas, dans le territoire de la municipalité de Saint-Simon, sont quant à elles de petites îles sanctuaires d'oiseaux migrateurs également gérées et protégées par la Société Provancher d'histoire naturelle du Canada. En raison de leur fragilité écologique, le public ne peut y avoir accès.

Au moment d'écrire ces lignes, la question de la gestion des matières résiduelles n'a pas encore été abordée dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement et de développement. À travers cet exercice, la MRC devra notamment préciser ses intentions relatives à la localisation géographique des futurs lieux de recyclage, de traitement et d'élimination des déchets. Somme toute, à défaut d'avoir une orientation révisée en matière de gestion des matières résiduelles, nous pouvons pour le moment nous référer aux intentions qui étaient prévues en 2001 à l'intérieur du premier projet de schéma d'aménagement révisé<sup>1</sup>. À cet effet, la gestion des matières résiduelles est traitée au paragraphe 10. Ledit document contient très peu d'éléments en lien avec les matières résiduelles. Il renvoie principalement à la politique provinciale sur les matières résiduelles, précise qu'il n'entend pas permettre la venue d'un nouveau lieu d'enfouissement technique (LET) sur son territoire et suggère que la réglementation municipale interdise les puits d'eau potable à proximité des sites de dépôt en tranchée. Aucun zonage spécifique dédié aux activités de gestion des matières résiduelles n'est prévu.

---

<sup>1</sup> MRC Les Basques, *Projet de schéma d'aménagement révisé 2001*

## 1.2 Population et démographie

La MRC Les Basques compte une population totale de 8 580 habitants répartis dans les onze municipalités locales. Elle est la moins peuplée des MRC bas-laurentiennes et représente environ 4 % de la population régionale. La population de chaque municipalité est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 1-1 : Superficie et population des municipalités de la MRC Les Basques**

Désignation	Municipalité	Superficie <sup>2</sup> (km <sup>2</sup> )	Population <sup>3</sup>
<b>TNO</b>	Lac-Boisbouscache	101,92	0
<b>Municipalité</b>	Notre-Dame-des-Neiges	93,94	1 044
<b>Paroisse</b>	Saint-Clément	80,44	470
<b>Paroisse</b>	Saint-Éloi	66,64	296
<b>Municipalité</b>	Saint-Guy	114,18	53
<b>Municipalité</b>	Saint-Jean-de-Dieu	152,89	1 596
<b>Paroisse</b>	Saint-Mathieu-de-Rioux	117,03	663
<b>Municipalité</b>	Saint-Médard	75,85	194
<b>Paroisse</b>	Saint-Simon	74,99	425
<b>Paroisse</b>	Sainte-Françoise	90,18	395
<b>Municipalité</b>	Sainte-Rita	132,50	294
<b>Ville</b>	Trois-Pistoles	9,72	3 150
<b>Total</b>		<b>1 110,28</b>	<b>8 580</b>

Tel que présenté dans le tableau 1-2, le type d'unité d'occupation le plus fréquent dans la MRC est le logement résidentiel unifamilial en milieu rural qui représente 40 % de toutes les unités d'occupation du territoire. Le secteur ICI, quant à lui, comprend 23 % des unités d'occupation, tandis que les unités résidentielles saisonnières représentent 16 % des unités d'occupation. La population saisonnière se concentre dans certains secteurs, principalement le long du fleuve Saint-Laurent et au bord du lac Saint-Mathieu et du lac Saint-Jean. On remarque une tendance à convertir les résidences saisonnières en résidences habitables à l'année, particulièrement à Saint-Mathieu-de-Rioux, à Trois-Pistoles et à Notre-Dame-des-Neiges, le long du fleuve Saint-Laurent.

<sup>2</sup> MAMH *Répertoire des municipalités*, 2020

<sup>3</sup> MAMH, *Décret de population 2019*

**Tableau 1-2 : Unités d'occupation dans la MRC Les Basques<sup>4</sup>**

Type d'unité d'occupation	Nombre
ICI <sup>5</sup>	1 345
Résidentiel multi-logement (10 logements et plus)	17
Résidentiel plex (entre 2 et 9 logements <sup>6</sup> )	299
Résidentiel unifamilial rural	2 292
Résidentiel unifamilial urbain	900
Saisonnier	889
<b>Total</b>	<b>5 742</b>

La MRC Les Basques, avec un âge médian de 55,6 ans<sup>7</sup>, se retrouve parmi les MRC les plus vieillissantes au Québec et les prévisions indiquent que le vieillissement de la population se poursuivra. Par exemple, en 2041 la MRC Les Basques fera partie des cinq MRC au Québec dont la proportion des 20-64 ans serait d'un peu moins de 45 %. De plus, en 2041, la proportion de la population âgée de 65 ans sera de 39,3 % alors qu'elle était de 30,2 % en 2016. La MRC restera donc en tête des MRC dont la population est la plus vieillissante au Québec<sup>8</sup>.

La décroissance démographique est une autre réalité bien présente sur le territoire. En effet, l'Institut de la statistique du Québec prévoit une baisse de 13 % de la population de la MRC entre 2016 et 2041 (figure 1-1). Il s'agit de la décroissance démographique la deuxième en importance de tout le Bas-Saint-Laurent. Or, pour l'année 2019-2020, on observe un taux net de migration interrégionale positif de 0,48 %<sup>9</sup>.

<sup>4</sup> Municipalités de la MRC Les Basques, *Sommaire des rôles d'évaluation 2019*

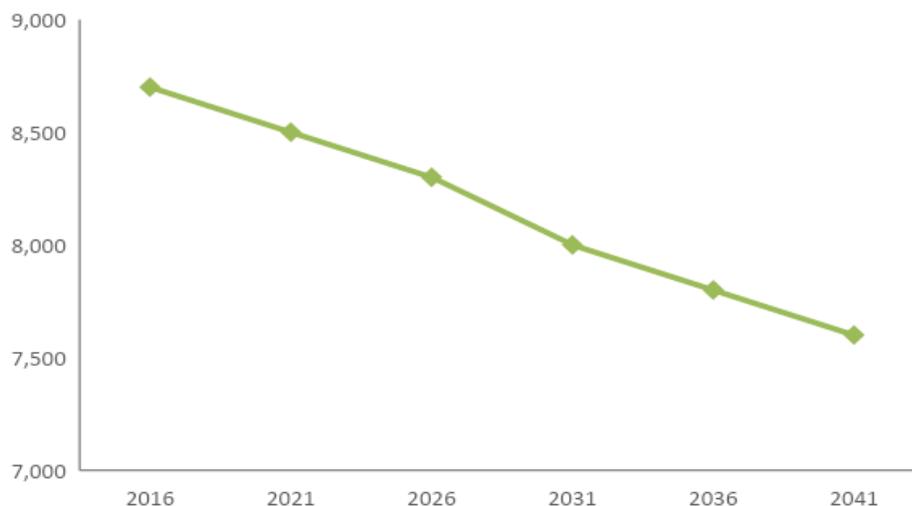
<sup>5</sup> MRC Les Basques [Brigitte Pelletier, directrice générale adjointe], 2021

<sup>6</sup> Tel que réparties suite aux recommandations de Recyc-Québec pour utiliser l'outil d'inventaire

<sup>7</sup> Statistique Canada. *Profil du recensement, recensement de 2016, Les Basques*

<sup>8</sup> Institut de la statistique du Québec, *Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2016-2041*, vol. 24 no 1, 2019

<sup>9</sup> Institut de la statistique du Québec, *La migration interrégionale au Québec en 2019-2020 : une année défavorable aux grands centres urbains, surtout Montréal. Bulletin sociodémographique*, vol. 25, no 1, 2021



**Figure 1-1 : Prévisions démographiques en nombre d'habitants pour la MRC Les Basques de 2016 à 2041**

Néanmoins, les prévisions officielles actuelles laissent présager que le nombre de ménages de la MRC Les Basques connaîtra une diminution de 2016 à 2041 passant de 4 059 à 3 381 ménages privés (tableau 1-3). Il est envisagé que ces variations de population influenceront la quantité de matières résiduelles générées par le secteur municipal.

**Tableau 1-3 : Prévisions du nombre de ménages pour la MRC Les Basques de 2016 à 2041<sup>10</sup>**

	2016	2021	2026	2031	2036	2041
<b>Ménages privés</b>	4 059	3 950	3 825	3 684	3 533	3 381

### 1.3 Caractéristiques socioéconomiques

La MRC Les Basques est l'un des territoires les plus dévitalisés au Bas-Saint-Laurent sur le plan socioéconomique. En 2019, le revenu médian des familles de 25 à 64 ans était de 34 479 \$ comparativement à 44 936 \$ pour la moyenne québécoise<sup>11</sup>. Cela place la MRC au 95<sup>e</sup> rang sur les 104 MRC et agglomérations urbaines<sup>12</sup>.

Le rapport de dépendance économique se définit comme l'ensemble des transferts gouvernementaux par tranche de 100 \$ du revenu d'emploi total de la région. En 2017, la MRC recevait 53,10 \$ d'aides gouvernementales diverses pour chaque tranche de 100 \$ de revenu d'emploi. Cette statistique place la MRC au premier rang des MRC du Bas-Saint-Laurent et au troisième rang à l'échelle provinciale<sup>13</sup>. Toutefois, une

<sup>10</sup> Institut de la statistique du Québec, *Nombre de ménages privés, Scénario Référence (A) MRC du Québec, 2016-2041, 2019*

<sup>11</sup> Institut de la statistique du Québec, *Revenu d'emploi médian des 25-64 ans, selon le sexe, municipalité régionale de comté (MRC) et l'ensemble du Québec 2002-2019*

<sup>12</sup> Institut de la statistique du Québec, *Classement des MRC selon l'indice de vitalité économique Québec 2002-2014, 2016 et 2018*

<sup>13</sup> Institut de la statistique du Québec, *Rapport de dépendance économique selon le sexe, MRC et ensemble du Québec, 2020*

amélioration pour certains indicateurs comme le revenu médian et le revenu personnel a été observée dans les dernières années.

Concernant le niveau de scolarisation, le tableau ci-dessous montre que près de 24 % de la population du Bas-Saint-Laurent ne possédait aucun diplôme en 2016, 20 % avait acquis un diplôme d'études secondaires, 40 % détenait un diplôme d'une école de métiers ou collégial et 16 % avait un certificat ou un diplôme universitaire<sup>14</sup>.

**Tableau 1-4 : Répartition des 15 ans et plus selon le niveau de scolarité, Bas-Saint-Laurent, 2016**

Niveau de scolarité	Nb de personnes (15 ans et plus)
Aucun diplôme d'études secondaires	38 540
Diplôme d'études secondaires	32 515
Certificat ou diplôme d'une école de métiers	35 930
Certificat ou diplôme collégial	28 435
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	5 270
Certificat, diplôme universitaire au niveau du baccalauréat ou supérieur	20 890
<b>Total</b>	<b>161 580</b>

Près de 632 entreprises sont présentes sur le territoire de la MRC Les Basques. La main-d'œuvre est répartie à 14 % dans le secteur primaire, à 18 % dans le secteur secondaire ainsi qu'à 68 % dans le secteur tertiaire<sup>15</sup>. L'agriculture, la foresterie, le tourisme et l'acériculture sont les secteurs économiques dominants de la région et offrent le plus d'emplois. On compte 178 entreprises agricoles sur le territoire<sup>16</sup>. Les entreprises forestières œuvrent principalement à des activités de récoltes, d'aménagement forestier, de débardage et de transport du bois; il n'y a cependant aucune scierie dans la MRC. Les centres de santé de la MRC et le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs sont également d'importants pourvoyeurs d'emplois dans le milieu de la santé et de l'éducation.

<sup>14</sup> Statistique Canada, *Plus haut certificat diplôme ou grade pour la population âgée de 15 ans et plus, dans les ménages privés*, 2019

<sup>15</sup> Statistiques Canada, *Profil du recensement*, 2016

<sup>16</sup> Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, *Portrait agroalimentaire de la MRC Les Basques* 2019

# Chapitre 2

## GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

---





## 2 GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

### 2.1 Municipalités visées, compétences, ententes et règlements

L'ensemble des municipalités de la MRC Les Basques sont visées par le PGMR. À la suite de l'adoption d'un règlement de déclaration de compétence à l'égard de chacune des municipalités locales en 2010, la MRC est responsable de la gestion des matières résiduelles sur son territoire. Le règlement n° 186 relatif à la collecte des matières résiduelles de la MRC a été adopté en 2011. Il encadre la gestion des déchets, des matières recyclables et des matières organiques sur l'ensemble de son territoire. Le règlement 244 adopté le 24 mai 2017 a abrogé le règlement 186 et tous les règlements le modifiant. Le 20 février 2019, la MRC adoptait le règlement 266 modifiant le règlement 244.

Pour l'ensemble de la MRC, le lieu d'élimination des déchets est le LET de la Ville de Rivière-du-Loup. Chaque année la ville de Rivière-du-Loup, propriétaire du LET, vote en conseil les nouveaux tarifs. Elle les fait ensuite parvenir par voie de communiqué et publie un avis public dans les journaux locaux à ses clients.

En ce qui concerne la collecte et le transport des déchets, des matières organiques et des encombrants, un contrat a été signé entre la MRC et Services sanitaires A. Deschênes (SSAD) à la suite d'un processus d'appel d'offres. Le contrat a débuté le 21 juin 2020 et est d'une durée de 54 mois. La collecte des déchets et des encombrants est effectuée par SSAD pour toutes les municipalités, sauf pour Saint-Guy qui procède elle-même à ce type de collecte. Concernant la collecte porte-à-porte des matières organiques, 9 municipalités sur 11 sont collectées puisque Saint-Guy et Sainte-Rita poursuivent le compostage domestique.

Les matières recyclables de tout le territoire sont collectées par Récupération des Basques et traitées au centre de tri de la MRC. Par suite du processus d'appel d'offres, une entente de 5 ans a été conclue entre Récupération des Basques et la MRC pour l'opération du centre de tri et de l'écocentre, ainsi que la collecte des matières recyclables. Le contrat a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et prendra fin le 31 décembre 2024.

Il n'y a aucune entente ni délégation de compétence en ce qui concerne les boues municipales et d'installations septiques. Les municipalités locales ont la responsabilité de la gestion de ces matières. Seule Saint-Mathieu-de-Rioux a une réglementation spécifique sur pour les installations septiques, assurant la vidange tous les deux ans pour les résidences permanentes et tous les quatre ans pour les résidences secondaires<sup>17</sup>.

La municipalité de Notre-Dame-des-Neiges applique en partie le Règlement Q-2, r.22 sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées découlant de la LQE et possède un règlement pour l'entretien des systèmes tertiaires avec lampe UV (règlement 443). À la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu, on assiste à la mise en place d'une procédure financière pour aider des propriétaires afin de rendre conforme leurs installations.

---

<sup>17</sup> Saint-Mathieu-de-Rioux, *Règlement no. 05-04 sur la gestion des boues de fosses septiques et puisards*, 2013

La MRC a également la responsabilité de produire, d'adopter et de réviser le PGMR, conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)<sup>18</sup>.

## 2.2 Générateurs de matières résiduelles

### 2.2.1 Secteur résidentiel

Les principaux types de matières de ce secteur sont les matières recyclables, les matières organiques, les encombrants, les résidus domestiques dangereux (RDD) et les résidus ultimes. On retrouve aussi d'autres types de matières en moindre quantité comme le textile et les contenants consignés. Les boues municipales font également partie des matières résiduelles du secteur résidentiel. Pour chaque type de matières, le système de gestion en place et les services offerts aux citoyens sont présentés à la section 2.5, alors que les quantités générées et valorisées sont décrites au chapitre 3.

Notons que le caractère touristique de certaines municipalités entraîne un défi pour la gestion des matières résiduelles générées par la population touristique et les résidents saisonniers. Ces derniers génèrent une quantité importante de matières résiduelles durant la saison estivale. De plus, le tri à la source est rarement réalisé adéquatement par les touristes et les ICI qui les accueillent (comme les sites touristiques, les campings et les restaurateurs), ce qui diminue le taux de mise en valeur.

Les chemins privés et les résidences saisonnières qui s'y trouvent sont desservis peuvent être desservis par une collecte porte-à-porte. En effet, les chemins privés peuvent être desservis pour la collecte des matières résiduelles selon les normes édictées par la réglementation en vigueur. Or, certains chemins ne permettent pas aux camions de collecte de circuler sans entraves. C'est pourquoi il existe des solutions alternatives comme celles de mettre à disposition des résidents des contenants collectifs ou des points de dépôt.

### 2.2.2 Secteur institutions, commerces, industries

Les services municipaux de gestion des matières résiduelles desservent également la presque totalité du secteur ICI. En effet, les commerces et entreprises sont majoritairement inclus à même les collectes municipales et leurs matières se distinguent peu de celles du secteur résidentiel, sauf exception.

Le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) répertorie les entreprises de cinq employés et plus par secteur d'activité et a été utilisé pour compléter le tableau 2-1.

Sur 164 ICI recensées, 65 se retrouvent à Trois-Pistoles, 24 à Saint-Jean-de-Dieu et 21 à Notre-Dame-des-Neiges. Les entreprises de cinq employés et plus sont concentrées dans ces trois municipalités dont un peu plus du tiers à Trois-Pistoles. Le reste des entreprises est dispersé dans les autres municipalités du territoire.

Les entreprises les plus fréquentes sur le territoire sont celles du secteur de l'agriculture, la foresterie, la pêche et la chasse, puis celles du commerce au détail. Notons que, sans nécessairement être représentés en grand

---

<sup>18</sup> LQE Q-2, art. 53.7

nombre, certains secteurs d'entreprises présents sur le territoire dans la MRC ont des matières résiduelles particulières ou en quantité plus importantes. Les secteurs sont décrits dans les pages suivantes.

**Tableau 2-1 : Nombre d'ICI de cinq employés et plus<sup>19</sup>**

Catégorie (code SCIAN)	Notre-Dame-des-Neiges	Saint-Clément	Sainte-Françoise	Saint-Éloi	Sainte-Rita	Saint-Guy	Saint-Jean-de-Dieu	Saint-Mathieu-de-Rioux	Saint-Médard	Saint-Simon-de-Rimouski	Trois-Pistoles	Total MRC
Administration publique (91)	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	5	14
Agriculture, foresterie, pêche et chasse (11)	3	2	2	5	3	0	8	1	1	3	0	28
Arts, spectacles et loisirs (71)	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	1	3
Autres services — sauf les administrations publiques (81)	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	3
Commerce de détail (44-45)	1	1	0	0	0	0	3	0	0	1	1	21
Commerce de gros (41)	2	0	0	1	0	0	1	0	0	0	3	7
Construction (23)	2	0	0	1	0	0	3	1	1	1	4	13
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz (21)	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Fabrication (31-33)	3	3	1	2	0	0	2	1	0	3	2	17
Finance et assurances (52)	0	1	0	1	0	0	1	1	0	0	3	7
Gestion de sociétés et d'entreprises (55)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Hébergement et services de restauration (72)	1	0	0	0	0	0	1	2	1	0	7	12
Industrie de l'information et industrie culturelle (51)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Services administratifs, soutien, gestion des déchets et d'assainissement (56)	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2	4
Services d'enseignement (61)	0	1	1	0	0	0	1	0	0	1	5	9
Services immobiliers et services de location et de location à bail (53)	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
Services professionnels, scientifiques et techniques (54)	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	4	6
Services publics (22)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Soins de santé et assistance sociale (62)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8	8
Transport et entreposage (48-49)	3	0	0	1	0	0	1	0	0	0	5	10
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>12</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>24</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>65</b>	<b>164</b>

<sup>19</sup> Centre local de développement des Basques [Rioux, Isabelle] et MRC Les Basques [Pelletier, Brigitte et Bérubé, Marie-Josée], communication personnelle, 2021.

## Agriculture

Le secteur agricole est non négligeable en raison de son importance dans l'économie de la région et du nombre d'entreprises présentes sur le territoire. La majorité des entreprises agricoles sont desservies par la collecte municipale porte-à-porte. Les plastiques d'origine agricole et les tubulures d'érablière sont les principales matières problématiques de ce secteur.

## Santé et éducation

Les institutions de santé et d'éducation sont toutes intégrées à la collecte municipale et sont d'importants générateurs de matières résiduelles. Bien que les acteurs de ce secteur soient souvent sensibilisés et sensibles aux impacts sociaux et environnementaux reliés à la gestion des matières résiduelles, l'organisation interne pour favoriser le tri à la source est souvent déficiente. La participation peut varier d'une institution à l'autre en fonction de la motivation des gestionnaires et des employés à agir en ce sens. De plus, il est difficile pour les municipalités de mettre en place des incitatifs financiers pour encourager ce secteur à trier puisque les institutions bénéficient d'un paiement tenant lieu de taxes.

## Municipalités

La gestion des boues des stations de traitement des eaux usées est un défi pour bien des municipalités. Les vidanges des installations ne sont pas toujours planifiées et entraînent des coûts parfois importants. De façon générale, la gestion des boues des résidences isolées est quant à elle laissée à la discrétion des propriétaires.

## ICI hors collecte municipale

Quelques ICI du territoire ont des contrats de collecte privés, que ce soit pour l'ensemble de leurs matières résiduelles ou occasionnellement pour gérer des surplus. C'est le cas, par exemple, de quelques entrepreneurs en construction situés à Saint-Jean-de-Dieu, à Notre-Dame-des-Neiges et à Trois-Pistoles. Il a également Fibres de verre Rioux à Sainte-Françoise et Pêcherie H. Dionne à Notre-Dame-des-Neiges. Soulignons que la Fromagerie des Basques possède un centre de biométhanisation pour le traitement du lactosérum et des eaux de lavage<sup>20</sup>. Les résidus de traitement sont valorisés comme matières résiduelles fertilisantes.

### 2.2.3 Secteur construction, rénovation, démolition

Plusieurs entreprises acheminent des résidus de matériaux de construction rénovation et démolition (CRD) en provenance du territoire de la MRC Les Basques au LET de la ville de Rivière-du-Loup chaque année. Toutefois, les données du LET ne précisent pas le type de résidus dont il s'agit. Les générateurs de ce secteur ont des activités variées, que ce soit en bâtiment ou en transport de conteneurs. On peut donc supposer qu'il y a plusieurs types de matières dans cette catégorie (résidus de béton, asphalte, gypse, bois, métaux, déchets, etc.). De plus, les proportions peuvent varier significativement d'une année à l'autre en fonction des chantiers en cours. Plus d'informations sont indiquées au chapitre 3.

Le tri à la source sur les chantiers est difficile et, les débouchés, pas toujours existants. L'amélioration de la gestion des résidus de CRD représente un défi important et implique tous les acteurs de cette industrie.

---

<sup>20</sup> Certificat d'autorisation du MELCC no. 400916946

## 2.3 Organismes et entreprises œuvrant en GMR

En plus des municipalités qui sont les acteurs de premier plan, plusieurs organismes et entreprises sont impliqués dans la gestion des matières résiduelles de la MRC. Ces derniers interviennent tant au niveau de l'information et de la sensibilisation, qu'au niveau de la réduction et du réemploi, sans oublier le transport et l'entreposage, le recyclage, la valorisation et l'élimination. Ces organismes et entreprises sont situés directement sur le territoire de la MRC Les Basques, dans les MRC voisines, ou ailleurs au Québec.

La liste exhaustive des points de dépôt des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) et autres présents sur le territoire est disponible à l'annexe B et sur les sites Internet des différents programmes<sup>21</sup>. Les tableaux suivants, sans être exhaustifs, présentent les principaux intervenants susceptibles d'être impliqués dans la mise en œuvre du PGMR ou la gestion des matières résiduelles de la MRC Les Basques par secteur d'activité (tableau 2-2 à 2-7).

**Tableau 2-2 : Organismes d'information, de sensibilisation et d'éducation**

Nom (type)	Coordonnées (territoire desservi)	Principales activités et matières visées
<b>Co-éco</b> (OBNL)	1650, rue de la Ferme Sainte-Anne-de-La- Pocatière 418 856-2628 (Bas-Saint-Laurent)	Information, sensibilisation et éducation environnementale, accompagnement et assistance technique en gestion des matières résiduelles, plan de gestion intégré et développement de partenariat
<b>Conseil régional de l'environnement</b> <b>Bas-Saint- Laurent</b> (OBNL)	88, rue Saint-Germain Ouest Rimouski 418 721-5711 (Bas-Saint-Laurent)	Organisme de concertation en matière de protection de l'environnement et de développement durable, dont la gestion des matières résiduelles. Promotion du programme ICI on recycle +

<sup>21</sup> Recyc-Québec, Responsabilité élargie des producteurs, consulté en ligne 2021

**Tableau 2-3 : Organismes et entreprises de transport**

Nom (type)	Coordonnées (territoire desservi)	Principales activités et matières visées
<b>Campor</b> (Entreprise privée)	98, rue des Équipements Rivière-du-Loup 418 867-8577 (Est du Québec)	Collecte et transport de matières dangereuses et de boues
<b>Conteneurs Bedo</b> (Entreprise privée)	41, rue d'Auteuil Saint-Jean-de-Dieu 418 963-3628 (Les Basques)	Location de conteneurs pour le transport de matériaux de construction, de bois de chauffage et de céréales
<b>Conteneurs KRT inc.</b> (Entreprise privée)	10, rue Charles-Saint-Pierre C. P. 724, Rivière-du-Loup 418 862-0309 (KRTB)	Vente et location de conteneurs. Transport de matières résiduelles, centre de tri des rebuts de construction et de démolition, broyage de rebuts de bois de de matériaux secs
<b>Équipements Sanitaires GG Itée</b> (Entreprise privée)	343, 2 <sup>e</sup> Rue Est Rimouski 418 723-2313 (Rimouski Neigette et territoires à proximité)	Vente et location de conteneurs
<b>Récupération des Basques</b> (OBNL)	2, Route à Cœur Trois-Pistoles 418 851-1366 (Les Basques)	Collecte des matières recyclables et gestion d'écocentre
<b>Sani bac GP inc.</b> (Entreprise privée)	87, rue Saint-Germain Est Rimouski 418 722-9232 (Rimouski Neigette et territoires à proximité)	Vente et location de conteneurs
<b>Sani-Manic inc.</b> (Entreprise privé)	375, rue de la Gare Saint-Anaclet-de-Lessard 418 725-7515 (Est du Québec)	Collecte et transport de matières dangereuses et de boues
<b>Services Sanitaires A. Deschênes Inc.</b> (Entreprise privée)	3, Route à Cœur Trois-Pistoles 418 851-2388 (KRTB)	Collecte des matières résiduelles, vente et location de conteneurs

Territoire desservi : KRTB = Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata, Les Basques

**Tableau 2-4 : Organismes et entreprises de réduction et de réemploi**

Nom (type)	Coordonnées (territoire desservi)	Principales activités et matières visées
<b>Co-éco Écochantier</b> (OBNL)	101-102, rue Delage Rivière-du-Loup 418 894-2043 (Bas-Saint-Laurent)	Récupération et vente de matériaux patrimoniaux de rénovation
<b>Maison Le Puits</b> (OBNL)	276, rue Langlais Trois-Pistoles 418 851-1895 (Les Basques)	Réemploi de vêtements et petits articles pour la maison
<b>Moisson Rimouski-Neigette</b> (OBNL)	99-A, Rue de l'Évêché Est Rimouski 418 722-0016 (Est du Bas-Saint-Laurent)	Banque alimentaire interrégionale

**Tableau 2-5 : Sites d'entreposage de résidus de béton, asphalte et brique détenant un CA du MELCC<sup>22</sup>**

Nom du titulaire	Localisation	N° de CA et date de délivrance	Objet du CA
<b>Les Carrières Bérubé Inc.</b>	Notre-Dame-des-Neiges, 1, 345-P	CA : 401 053 871 2013-07-19	Exploitation d'un centre permanent d'entreposage et de conditionnement de résidus de béton et d'asphalte
<b>Ministère des Transports</b>	Notre-Dame-des-Neiges, 1, 345-P	CA : 401 049 362 2013-07-08	Exploitation d'un centre d'entreposage et de concassage de béton bitumineux
<b>9110-9991 Québec Inc.</b>	Notre-Dame-des-Neiges, 1, 326 P, 328 P	CA : 400 663 621 2009-11-26	Établissement et exploitation d'un centre d'entreposage et de conditionnement de matières résiduelles (béton, brique et asphalte)
<b>n.d.</b>	n.d.	400 636 496 Révoque le document 40052 5 564 *L'autorisation a été révoquée. Le demandeur doit déposer une nouvelle demande d'autorisation	Établissement et exploitation d'un centre d'entreposage et de conditionnement de matières résiduelles (béton, brique et asphalte)

<sup>22</sup> MELCC, *Registres publics (Loi sur la qualité de l'environnement)*, consulté en ligne 2021

**Tableau 2-6 : Organismes et entreprises de récupération, entreposage, recyclage et valorisation**

Nom (type)	Coordonnées (territoire desservi)	Principales activités et matières visées
<b>Matières diverses</b>		
<b>Campor Environnement inc.</b> (Entreprise privée)	98, des Équipements Rivière-du-Loup 418 867-8577 (Est du Québec)	Collecte et traitement de boues municipales, d'installations septiques et agroalimentaires, collecte et traitement de déchets dangereux et d'huiles usées
<b>Récupération des Basques</b> (OBNL)	2, route à Cœur Trois-Pistoles 418 851-1366 (Les Basques)	Collecte, conditionnement et valorisation des matières recyclables, résidus CRD, RDD, résidus verts, matériel informatique, centre de tri et écocentre de Trois-Pistoles
<b>Sani-Manic inc.</b> (Entreprise privée)	375, rue de la Gare Saint-Anaclet-de-Lessard 418 725-7515	Collecte et traitement de boues municipales, d'installation septiques et agroalimentaires, transport et récupération de déchets dangereux
<b>Matières organiques triées à la source</b>		
<b>Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (SÉMÉR)</b> (SEM)	1000, chemin du Dépotoir Cacouna 418 863-2097 (Kamouraska, Rivière-du-Loup, Les Basques)	Traitement des matières organiques par l'usine de biométhanisation
<b>Construction, rénovation, démolition (CRD)</b>		
<b>Construction BCK inc.</b> (Entreprise privée)	77, rue Marcellin-Jean Saint-Simon-de-Rimouski 418 738-2771	Récupérateur de briques, de béton et d'asphalte
<b>Conteneurs KRT</b> (Entreprise privée)	118, rue Charles-St-Pierre C. P. 724 Rivière-du-Loup 418 862-0309 (KRTB)	Centre de tri des rebuts de construction et de démolition, broyage de rebuts de bois, fournisseur d'équipement, transport des matières résiduelles
<b>CTB+ Centre de transformation du béton</b> (Entreprise privée)	39, rue Henry-Percival-Monsarrat Rivière-du-Loup 418 868-4559	Récupérateur de brique, de béton, et d'asphalte. Services de broyage, de concassage et de tamisage. Vente de béton, brique, asphalte recyclé et agrégats transformés.
<b>Métaux</b>		
<b>Acier Martin Bastille inc.</b> (Entreprise privée)	227, route de l'Anse-au-Persil Rivière-du-Loup 418 862-1705 (Rivière-du-Loup, Les Basques)	Récupération et recyclage de métaux, rebuts métalliques
<b>J.M. Bastille</b> (Entreprise privée)	396, rue Témiscouata, C.P. 744 Rivière- du-Loup 418 862-3346 (KRTB)	Récupération et recyclage de métaux, rebuts non ferreux et ferreux

Nom (type)	Coordonnées (territoire desservi)	Principales activités et matières visées
<b>Boues</b>		
<b>Sani Lang Inc.</b> (division de Campor environnement) (Entreprise privée)	32, route Transcanadienne Nord Témiscouata-sur-le-Lac 418 854-1797 (Est du Québec)	Collecte, conditionnement et traitement de boues municipales, d'installations septiques et agroalimentaires
<b>Véhicules hors d'usage</b>		
<b>G.R.D. pièces d'autos inc.</b> (Entreprise privée)	1111, rue du Patrimoine, Cacouna 418 862-5477 (Rivière-du-Loup et Les Basques) 117, Grande Ligne Nord Saint- Cyprien	Entreprise de récupération et revente de pièces et de véhicules, centre de recyclage automobile
<b>Garage Julien Lebel</b> (Entreprise privée)	418 963-2495 (Rivière-du-Loup, Témiscouata et Les Basques)	Garage, récupération et revente de pièces automobiles usagées
<b>Ti-Coeur Pièces d'Autos inc.</b> (Entreprise privée)	258, Route 291 Nord St-Hubert-de-Rivière-du-Loup 418 497-2553 (KRTB)	Entreprise de récupération et revente de pièces et de véhicules, centre de recyclage automobile
<b>Service-conseil</b>		
<b>Écosphère inc.</b> (Entreprise privée)	C.P.1392 Rimouski 418 725-7500 (Est du Québec)	Expert-conseil en gestion des matières résiduelles liquides et solides dans les secteurs industriel, agricole et municipal, recyclage de boues comme matières résiduelles fertilisantes
<b>Groupe Pousse-vert</b> (OBNL)	49, rue de l'Église, bureau 301 Saint-Arsène 418 867-5678 (KRTB)	Club-conseil en agroenvironnement, évaluation de faisabilité de projet de valorisation agricole de matières résiduelles, principalement les boues et les cendres, comme matières résiduelles fertilisantes

Territoire desservi : KRTB = Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata, Les Basques

**Tableau 2-7 : Programmes de récupération et de recyclage particuliers**

Association ou programme	Matières visées
<b>AgriRécup</b> <a href="https://agrirecup.ca/qui-sommes-nous/">https://agrirecup.ca/qui-sommes-nous/</a>	Organisme de l'industrie, sans but lucratif, gère des programmes de gestion des plastiques agricoles et autres déchets inorganiques des fermes du Canada
<b>Appel à Recycler<sup>MD</sup></b> <a href="http://www.appelarecyclier.ca">http://www.appelarecyclier.ca</a>	Programme de récupération des piles aux États-Unis et au Canada qui collecte et recycle gratuitement les piles et les téléphones cellulaires au Canada
<b>Association pour le recyclage des produits électroniques Québec</b> <a href="http://recyclermeselectroniques.ca/qc/">http://recyclermeselectroniques.ca/qc/</a>	Association responsable de la mise en œuvre du programme de récupération et de recyclage des produits électroniques
<b>Dépôt de RDD</b> Laurentide Re-Sources	Recyclage de peinture, teinture et vernis, récupération d'ampoules fluocompactes, de fluorescents et d'autres ampoules, de piles, d'huiles et de RDD.
<b>Éco-Peinture</b> <a href="http://www.eco-peinture.com">http://www.eco-peinture.com</a>	Organisme responsable d'assurer la récupération des résidus de peinture architecturale et de leurs contenants
<b>Go Recyc</b> <a href="https://www.gorecycle.com/">https://www.gorecycle.com/</a>	Organisme officiellement reconnu par RECYC-QUÉBEC responsable d'appliquer les obligations réglementaires prévues au Règlement pour le recyclage des électroménagers comme les réfrigérateurs, les climatiseurs, les cuisinières et autres appareils ménagers
<b>Je recycle pour MIRA et pour ma planète</b> <a href="http://www.mira.ca/fr/">http://www.mira.ca/fr/</a>	Programme de récupération de cartouches d'encre et de cellulaires de la Fondation MIRA
<b>La Société de gestion des huiles usagées</b> <a href="http://www.soghu.com/fr">http://www.soghu.com/fr</a>	Organisme responsable de la mise en œuvre de la récupération et la valorisation des huiles usagées et des antigels et des contenants d'huile ou d'antigels usagés de 50 L (dont les aérosols de lubrifiants et de nettoyeurs à freins) et des filtres usagés
<b>Les Diabétiques-Amis du K.R.T.B.</b>	Cueillette de vêtements et d'articles usagés. Sur demande : 418 862-7428 ou krtb@bellnet.ca
<b>Programme québécois de gestion des pneus hors d'usage</b> Géré par Recyc-Québec	Programme assurant un service de récupération gratuit de tous les pneus hors d'usage au Québec
<b>RecycFluo</b> <a href="http://www.recycfluo.ca/fr">http://www.recycfluo.ca/fr</a>	Programme visant à recycler de façon responsable les ampoules et les tubes fluorescents contenant du mercure pour les citoyens et les ICI

## 2.4 Installations de traitement utilisées pour le territoire

La seule installation de traitement des matières résiduelles sur le territoire de la MRC Les Basques est le centre de tri des matières recyclables, dont la description détaillée est présentée ci-dessous. Les autres sites de traitement utilisés sont situés dans les MRC ou régions voisines. En effet, les déchets sont enfouis au LET de la ville de Rivière-du-Loup tandis que les matières organiques sont valorisées à l'usine de biométhanisation opérée par la SÉMER située sur le même site que le LET. Le centre de tri de matériaux secs est également situé à Rivière-du-Loup. De plus, plusieurs sites de gestion des boues se situent dans les MRC voisines.

La MRC dispose également d'un écocentre dont les services sont détaillés au paragraphe 2.5.4.

La carte 2-1, à la page suivante, indique les principales infrastructures de traitement des matières résiduelles.

### 2.4.1 Centre de tri de la MRC Les Basques

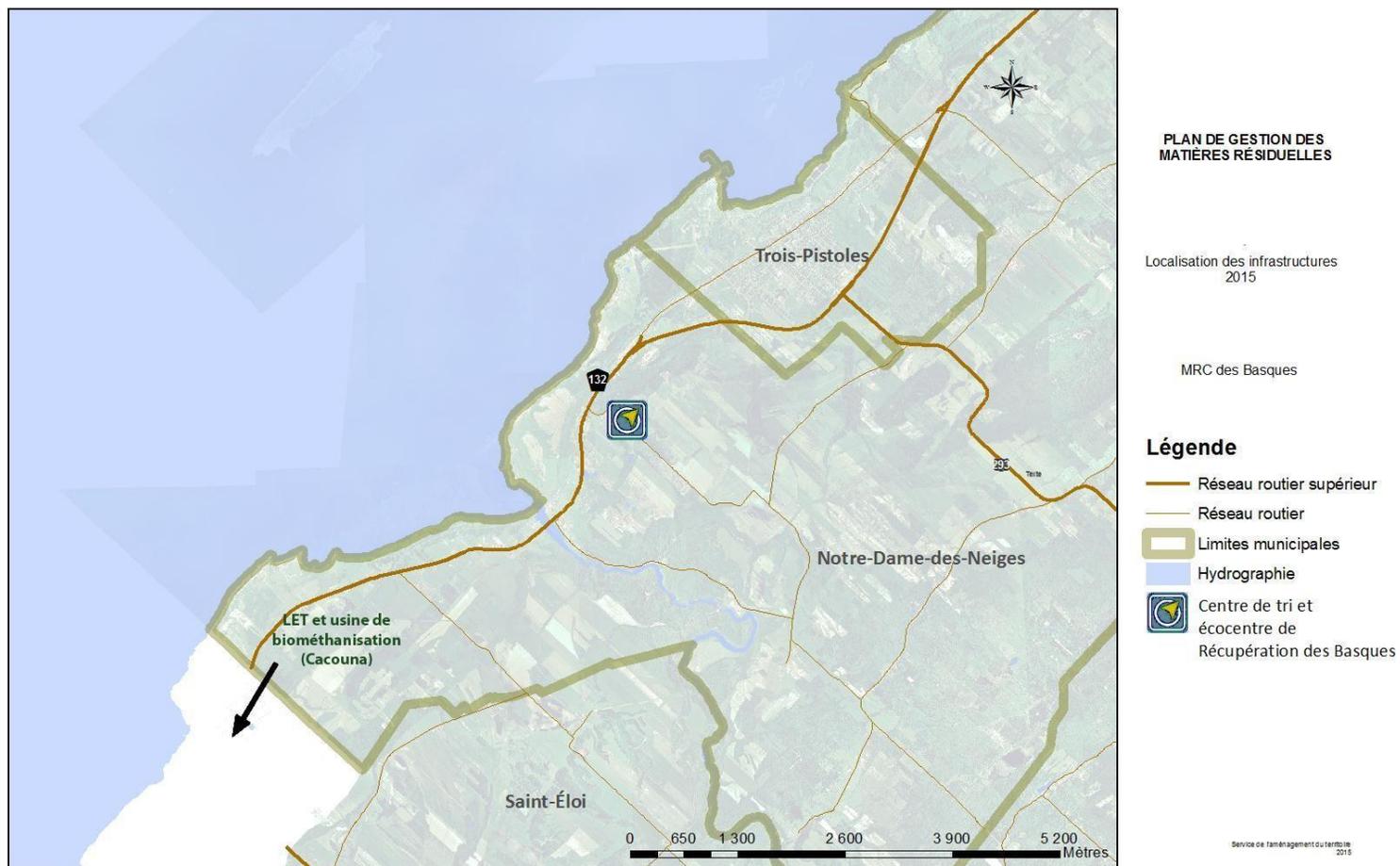
Le centre de tri est situé à Trois-Pistoles (2, route à Cœur) dans un bâtiment appartenant à la MRC Les Basques et est opéré par Récupération des Basques. Le centre de tri reçoit les matières recyclables provenant de la collecte sélective de la MRC qui couvre autant le secteur résidentiel que les ICI. Le centre de tri est équipé d'une ligne de tri et d'une presse horizontale. Un écocentre, accessible pour les citoyens de toute la MRC, est connexe au centre de tri.

Le centre de tri de la MRC Les Basques reçoit entre 800 tm et 850 tm de matières par année dont la grande majorité sont des matières recyclables. Une fois triées, les matières sont mises en ballot puis vendues. La capacité de traitement de l'installation est évaluée à plus de 1 200 t/an. La capacité du centre de tri n'étant exploitée qu'à 70 %, l'installation actuelle est jugée suffisante pour les besoins des 5 prochaines années.

Aucune matière n'est transférée à d'autres lieux de traitement. Les rejets sont très faibles et sont éliminés au LET de la ville de Rivière-du-Loup. Trois types de matières, soit le verre, le carton et les plastiques agricoles, sont considérés comme les plus problématiques pour le centre de tri en raison du faible prix sur le marché pour ces matières.

### 2.4.2 Écocentre

On trouvera une description détaillée au paragraphe 2.5.4.



Carte 2-1 : Localisation des infrastructures de traitement des matières résiduelles

### 2.4.3 Lieu d'enfouissement technique de Rivière-du-Loup

Le LET est situé à Cacouna au 1707, route du Patrimoine. La ville de Rivière-du-Loup est propriétaire et en a confié l'exploitation et l'entretien général à un sous-traitant en 2018.

Les infrastructures du lieu d'enfouissement sont composées principalement des cellules d'enfouissement, d'un système de captage et de traitement des eaux de lixiviation ainsi que de puits de captage des biogaz et d'une torchère. On retrouve sur le site du LET un dépôt de matériaux de CRD pour diminuer l'enfouissement de ceux-ci et l'usine de biométhanisation gérée par la SÉMER. Rassembler plusieurs services de gestion des matières résiduelles sur ce site permet d'optimiser l'utilisation de divers équipements, notamment de la balance.

La ville accueille au LET préférentiellement les clients qui utilisent également les services de l'usine de biométhanisation attenante. En plus des déchets des MRC de Rivière-du-Loup, de Kamouraska et Les Basques, le LET reçoit depuis 2015, les MRC de la Mitis et de la Matapédia, puisqu'elles sont devenues clientes de l'usine de biométhanisation.

Le LET est divisé en deux zones : la zone A dont l'exploitation a cessé en 2005 et la zone B, exploitée depuis sous le certificat d'autorisation 7522-01-01 — 0000206. La ville bénéficie d'une autorisation pour l'enfouissement de 2 340 000 m<sup>3</sup> de matières résiduelles au total pour ce site<sup>23</sup>. Pour la zone B, le volume autorisé est de 1 407 545 m<sup>3</sup>. En considérant les 79 486 m<sup>3</sup> enfouis en 2019 et les années précédentes, le volume résiduel autorisé est de 483 356 m<sup>3</sup><sup>24</sup>.

On considère que la cellule en exploitation dans la zone B sera pleine d'ici fin 2024. C'est pourquoi un avis de projet a été déposé au ministère de l'Environnement et de la Lutte aux Changements climatiques (MELCC) en 2020 pour l'aménagement d'une nouvelle cellule. De façon préliminaire, la capacité d'agrandissement est estimée à plus ou moins 4 000 000 de m<sup>3</sup>. Ce qui correspond à une durée de vie de plus ou moins 40 ans<sup>25</sup>.

La ville limite à 50 000 tonnes annuelles les matières enfouies afin de maintenir son bilan carbone. En 2019, 44 482 tonnes de matières résiduelles ont été enfouies en provenance de quatre MRC (tableau ci-dessous).

---

<sup>23</sup> Certificat d'autorisation du MELCC no 7522-01-01 - 0000206

<sup>24</sup> Ville de Rivière-du-Loup, *Lieu d'enfouissement technique - Rapport annuel 2019*

<sup>25</sup> Ville de Rivière-du-Loup, *Avis de projet, Agrandissement du LET de Rivière-du-Loup, 2020.*

Tableau 2-8 : Matières résiduelles enfouies au LET en 2019<sup>26</sup>

Provenance des matières	Quantités réelles (t)
MRC de Kamouraska	9 108
MRC de Rivière-du-Loup	21 201
MRC de La Mitis et de la Matapédia	9 108
MRC Les Basques	4 840
Autres	226
<b>Total</b>	<b>44 482</b>

En 2019, le matériel de recouvrement quotidien du LET est constitué de sols propres et contaminés. L'utilisation des matériaux secs et des cendres est limitée par le fait qu'ils sont comptabilisés dans les tonnages enfouis et contribuent à l'atteinte du 50 000 tonnes. En effet, ces derniers sont considérés comme des déchets par le MELCC.

La proportion de matériel de recouvrement par rapport aux déchets en 2019 est présentée au tableau 2-9.

Tableau 2-9 : Quantités totales enfouies au LET en 2019<sup>27</sup>

Type de matières	Quantité (t)	Proportion (%)
Boues	0	0 %
Matières résiduelles enfouies	44 482	69 %
Recouvrement quotidien (fines de tamisage- <i>fluff</i> <sup>28</sup> )	0	0 %
Recouvrement quotidien (sols propres)	15 829	25 %
Recouvrement quotidien (sols contaminés)	3 999	6 %
Recouvrement final	21 743	
<b>Total</b>	<b>86 053</b>	<b>100 %</b>

Lorsque l'état des matières s'y prête, les résidus de CRD sont mis de côté. Ils sont accumulés sur place puis acheminés au centre de tri des matériaux secs de Rivière-du-Loup. C'est ainsi que 543 tonnes de matières ont été valorisées en 2019. D'autres matières sont également retirées des déchets lorsque c'est possible, notamment les pneus qui sont trouvés occasionnellement dans les collectes municipales.

Des boues d'abattoirs et des boues municipales dont le contenu en eau est élevé sont parfois reçues au LET. Ainsi, lorsque leur niveau de siccité respecte tout juste la norme, elles sont difficiles à enfouir efficacement. C'est pourquoi, les entreprises désireuses de faire enfouir leurs boues doivent fournir une analyse de siccité.

<sup>26</sup> Ville de Rivière-du-Loup, *Lieu d'enfouissement technique - Rapport annuel 2019*

<sup>27</sup> *idem*

<sup>28</sup> *idem*

En effet, la norme exige que les boues soient d'une siccité inférieure à 15 % sauf dans un lieu d'enfouissement en territoire isolé<sup>29</sup>.

Certaines matières volatiles nécessitent d'être ensachées, comme les résidus d'amiante et les poussières de perlite issues de l'industrie de la tourbe. Le LET est situé dans un endroit très venteux, ce qui amène un défi important pour la gestion des résidus volatiles. Des barrières mobiles sont déplacées quotidiennement autour de la zone de déchargement des camions pour limiter la quantité de matières qui s'envolent. De plus, de grands filets fixes sont installés en aval du vent pour bloquer les résidus qui ne sont pas retenus par les barrières. Malgré ces mesures, le personnel du LET doit effectuer une cueillette manuelle des matières qui s'échappent continuellement, dont une majorité de sacs de plastique.

Précisons qu'avant la mise en application du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles en janvier 2009, Trois-Pistoles et Notre-Dame-des-Neiges acheminaient déjà leurs déchets au LET de la ville de Rivière-du-Loup, alors que les autres municipalités éliminaient leurs déchets dans les cinq dépôts en tranchée que comptait la MRC à Sainte-Françoise, à Saint-Jean-de-Dieu, à Sainte-Rita, à Saint-Clément et à Saint-Médard.

#### 2.4.4 Usine de biométhanisation

L'usine de biométhanisation gérée par la SÉMER se situe sur le même site que le lieu d'enfouissement de la ville de Rivière-du-Loup à Cacouna. La ville de Rivière-du-Loup et la MRC de Rivière-du-Loup sont les actionnaires majoritaires, en partenariat avec Terix Envirogaz. Les installations de biométhanisation combinent sur le même site des équipements de captation de gaz de site d'enfouissement, de réception de matières organiques et de digestion anaérobie. Il est prévu que l'usine produise du gaz naturel liquéfié.

Le processus de biométhanisation génère trois produits, du digestat, du liquide et du biogaz<sup>30</sup>. Le digestat est un produit humide riche en matières organiques et est épandu dans les champs de la région. L'eau injectée en début de processus est séparée de la matière solide, traitée et réinjectée pour un nouveau cycle de biométhanisation<sup>31</sup>. Le biogaz capté à la sortie des biométhanisateurs, est un mélange composé à 70 % de méthane. Il est pour l'instant brûlé en attendant la mise à niveau des installations. Le brûlage transforme le méthane en gaz carbonique, qui a un potentiel de réchauffement 25 fois inférieur au méthane<sup>32</sup>. À titre d'exemple, pour 21 000 tonnes de matières organiques traitées à l'usine, c'est comme retirer de la route 13 650 voitures parcourant chacune 20 000 kilomètres, pendant un an<sup>33</sup>.

Les cinq MRC clientes du LET acheminent leurs matières organiques à l'usine de biométhanisation : la MRC de Kamouraska, de Rivière-du-Loup, Les Basques, de la Mitis ainsi que de la Matapédia.

Plusieurs types de matières y sont biométhanisées dont les résidus alimentaires, les résidus vert et les boues d'abattoirs

---

<sup>29</sup> Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles, Q-2, r. 19, art. 4 par. 8 et 11

<sup>30</sup> SÉMER, *Biométhanisation : procédé*, consulté en ligne 2021

<sup>31</sup> Co-éco, *La biométhanisation*, consulté en ligne 2021

<sup>32</sup> Gouvernement du Canada, *Potentiel de réchauffement planétaire*, consulté en ligne 2021

<sup>33</sup> SÉMER, *Des efforts citoyens remarquables pour éviter l'enfouissement des matières organiques*, Communiqué 2020.

Les résidus de jardinage, les fleurs, les plantes et le gazon sont les seuls résidus verts acceptés à l'usine. Les outils de sensibilisation distribués favorisent toutefois l'herbicyclage pour traiter les résidus de gazon afin de respecter la hiérarchie des 3 R, soit réduire, réutiliser, recycler et valoriser.

L'usine est dimensionnée pour recevoir annuellement 25 000 tonnes de matières organiques (dont 17 000 tonnes de matières organiques triées à la source (MOTS) et 8 000 tonnes de boues d'abattoirs) et produire 3 millions de mètres cubes de biométhane<sup>34</sup>. La capacité totale n'est pas atteinte.

Plus d'informations sur la collecte des matières organiques, la fréquence des collectes et les types de contenants utilisés sont données au paragraphe 2.5.2.

#### 2.4.5 Centre de tri de matériaux secs de Rivière-du-Loup

Il n'y a pas de centre de tri de matériaux secs sur le territoire de la MRC Les Basques. Les citoyens et les ICI peuvent cependant faire appel au centre de tri des matériaux secs de Rivière-du-Loup situé au 10, rue Charles-St-Pierre. Il est opéré par Conteneurs KRT inc. depuis 2007. Cette entreprise fait également la location de conteneurs. Les matières traitées proviennent principalement des MRC de Rivière-du-Loup, Kamouraska, Témiscouata et Les Basques, mais également des autres MRC du Bas-Saint-Laurent, de Chaudière-Appalaches et de la Gaspésie.

Les résidus de CRD y sont triés et conditionnés afin de servir à divers usages, avec un taux de récupération de 85 %<sup>35</sup>. Les activités incluent entre autres le broyage<sup>36</sup> et le tamisage<sup>37</sup> des matières résiduelles.

Bien que les capacités actuelles et futures du centre de tri ne soient pas connues, Conteneurs KRT inc. a réalisé plusieurs travaux d'agrandissement majeurs en 2015 et affirme prévoir faire l'acquisition de terrains à Rivière-du-Loup pour s'assurer d'avoir les capacités de traitement nécessaire pour recevoir, trier et valoriser les résidus de CRD des cinq prochaines années.

#### 2.4.6 Sites de traitement des boues

Aucun site de traitement des boues n'est présent sur le territoire de la MRC. Campor environnement et Sani-Manic inc. desservent des résidences privées dont plusieurs résidences saisonnières de la MRC. À ce jour, seul Campor dessert les municipalités.

Campor possède trois centres de gestion et de déshydratation des boues susceptibles de traiter les boues en provenance du secteur résidentiel de la MRC Les Basques soit à Rivière-du-Loup, à Témiscouata-sur-le-Lac ainsi qu'à L'Islet.

---

<sup>34</sup> SÉMER, *La biométhanisation en chiffre*, consulté en ligne 2021

<sup>35</sup> Conteneurs KRT inc. *Questionnaire pour la révision du PGMR 2019* (non publié)

<sup>36</sup> Certificat d'autorisation du MDDELCC n°. 400539878

<sup>37</sup> Certificat d'autorisation du MDDELCC n°. 400912396

Sani-Manic estimait à une trentaine de clients résidentiels en 2019, quantité qui ont augmentées les années subséquentes. À noter qu'aucune vidange des étangs aérés n'a été effectuée en 2019 sur le territoire de la MRC.

Il est difficile d'évaluer la proportion des boues qui provient de la MRC Les Basques à chacun des sites, mais on sait, outre les résidus de dégrillage, que les boues ne sont pas enfouies au lieu d'enfouissement technique de Rivière-du-Loup en 2019<sup>38</sup>.

## 2.5 Collectes et services en GMR sur le territoire de la MRC

Les détails sur la gestion actuelle des matières résiduelles et les services offerts aux citoyens et ICI de la MRC Les Basques sont présentés dans la section suivante.

### 2.5.1 Collecte porte-à-porte de matières recyclables et des déchets

L'ensemble des municipalités du territoire offre la collecte porte-à-porte à leurs citoyens et ICI pour les déchets et les matières recyclables. Le bac unique d'un volume de 240 litres ou de 360 litres a été adopté sur l'entièreté du territoire pour la collecte des déchets. Les ICI sont autorisés à utiliser un maximum de trois bacs roulants et doivent utiliser un conteneur si leur besoin dépasse cette quantité. De plus, il y a obligation de participer à la collecte sélective et des matières organiques pour faire partie de la collecte municipale. Les matières recyclables doivent être déposées dans des sacs ou des boîtes pour être collectées manuellement. Les boîtes de cartons volumineuses doivent être défaites et regroupées ou attachées les unes aux autres.

Le tableau 2-10 à la page suivante présente le mode et la fréquence de collecte des déchets et des matières recyclables pour l'ensemble des municipalités locales.

D'autres services municipaux sont offerts aux citoyens comme pour les encombrants où deux collectes sont prévues annuellement dans toutes les municipalités. Des collectes pour les sapins et les feuilles mortes sont également disponibles dans certaines municipalités. Le plastique d'ensilage est également collecté dans les municipalités à prédominance agricole sur réservation et selon un calendrier défini en début d'année.

Pour ce qui est des aires publiques et des événements, les employés municipaux ont la responsabilité de transférer les matières recyclables et les déchets recueillis dans les contenants appartenant aux municipalités afin qu'ils soient vidés lors des collectes municipales. Les citoyens étant aux prises avec un surplus de déchets ou d'encombrants peuvent aller les porter directement au LET de la ville de Rivière-du-Loup. Les remorques domestiques ou les chargements de 0 à 3 m<sup>3</sup> sont acceptés au tarif de déterminé par la ville.

Concernant la gestion des déchets du TNO Lac-Boisbouscache, aucun secteur n'a été identifié comme problématique par les municipalités voisines. Le TNO est desservi par les collectes municipales grâce à des conteneurs en bordure de chemin collectés durant toute l'année ou de façon saisonnière. Les conteneurs du Club Appalaches font partie de la collecte de Saint-Mathieu-de-Rioux et Sainte-Françoise. Il arrive occasionnellement que quelques érablières déposent des déchets pour la collecte de la municipalité de Saint-Guy.

---

<sup>38</sup> Ville de Rivière-du-Loup, gestionnaire du lieu d'enfouissement technique, communication personnelle 2021.

**Tableau 2-10 : Type et fréquence des collectes municipales selon le secteur en 2021**

Matières	Secteurs	N <sup>bre</sup> /an	Types/volume
<b>Déchets</b>	R - M	17	360 L
	ICI annuels	26, 52, 69 ou 104	360 L ou conteneur
	ICI saisonniers	13, 25 ou 52	360 L ou conteneur
	S (1 <sup>er</sup> mai au 31 oct.)	9	360 L
<b>Encombrants</b>	R – M, ICI et S	2	En bordure de rue
<b>Matières organiques</b>	R -M	35	120 L
	ICI – M	35	240 L
	ICI – M	70	2 vg <sup>3</sup> ou 4 vg <sup>3</sup>
	S (1 <sup>er</sup> juin au 30 sept.)	18	120 L
<b>Matières recyclables</b>	R	17	Sac ou boîte
	ICI – M	17	Sac ou boîte
	S (1 <sup>er</sup> mai au 31 oct.)	8	Sac ou boîte
<b>Plastiques agricoles</b>	R – ICI – M	17	Sac ou boîte
	R – M	17	Sac ou boîte

Secteur : R = résidentiel, M = multilogements, S = saisonnier, ICI = institutions, commerces, industries

### 2.5.2 Matières organiques triées à la source

Les matières organiques sont généralement divisées en trois catégories : les résidus alimentaires (restants de préparation de cuisine, restes de table, résidus de l'industrie alimentaire), les résidus verts et les boues. La présente section traite des MOTS, formées des deux premières catégories, alors que les boues municipales et d'installations septiques seront abordées plus loin.

#### Résidus verts

Des services de collecte ou de dépôt volontaire sont offerts dans certaines municipalités (tableau 2-11). Il est à noter que les résidus verts provenant des citoyens sont également acceptés à l'écocentre et que certains sont permis au bac brun.

**Tableau 2-11 : Services municipaux de gestion des matières organiques traitées à la source**

Municipalité	Collecte/dépôt MOTS
Notre-Dame-des-Neiges	Collecte de sapins 1/an
Saint-Clément	Dépôt résidus verts
Saint-Éloi	Dépôt résidus verts
Saint-Jean-de-Dieu	Dépôt résidus verts
Saint-Simon	Dépôt résidus verts
Trois-Pistoles	Collecte de sapins 1/an Collectes de feuilles 4/an

### Collecte porte-à-porte des matières organiques

La collecte porte-à-porte des matières organiques a démarré le 15 juin 2015 dans toute la MRC à l'exception des municipalités de Saint-Guy et de Sainte-Rita en raison de leur éloignement de l'usine de biométhanisation.

Donc 9 municipalités sur 11 sont desservies par la collecte porte-à-porte des matières organiques, soit près de 96 % de la population. Des bacs bruns de 120 litres ont été distribués à la population et de 240 litres aux ICI du territoire. Depuis 2020, pour le secteur résidentiel et les multilogements, la collecte a lieu une fois par semaine du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre et aux deux semaines du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mai. Pour les résidences saisonnières, la collecte a lieu du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre à toutes les semaines tandis que les ICI possédant des conteneurs bénéficient de 2 collectes par semaine du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre et d'une collecte par semaine du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril. Les matières organiques collectées sont transportées à l'usine de biométhanisation à Cacouna pour être recyclées en amendement agricole.

### Compostage domestique

Les municipalités de Saint-Guy et de Sainte-Rita maintiennent donc le compostage domestique en raison de leur éloignement de l'usine de biométhanisation. En 2018, la municipalité de Sainte-Rita a bénéficié du soutien financier du programme d'Aide au compostage domestique et communautaire s'adressant aux municipalités de moins de 5 000 habitants pour l'obtention de composteurs domestiques. À l'été 2018, les Ritoises et les Ritois ont dû assister à une formation sur le compostage pour obtenir leur composteur. Du côté des citoyens de Saint-Guy, en 2010, les foyers ne possédant pas de composteur domestique ont bénéficié d'un soutien financier en provenance du comité de développement local pour s'en procurer.

### 2.5.3 Valorisation et élimination sécuritaire par l'écocentre

Les écocentres sont des sites de dépôts volontaires et transitoires pour certains résidus domestiques pouvant être valorisés ou éliminés de façon sécuritaire. La MRC compte sur la présence d'un écocentre situé au 2, Route à Cœur, à Trois-Pistoles, accolé au centre de tri et qui est également opéré par Récupération des Basques.

L'écocentre est ouvert à partir de la mi-avril jusqu'à la mi-novembre, du mercredi au samedi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h. Il permet de détourner diverses matières de l'enfouissement, particulièrement le bois et les matériaux secs (tableau 2-12).

**Tableau 2-12 : Matières acceptées à l'écocentre de la MRC Les Basques et modes de valorisation**

Catégorie	Matières acceptées (non exhaustif)	Modes de valorisation
<b>Bois</b>	Contaminé et non contaminé	Recyclage et valorisation énergétique
<b>Encombrants</b>	Armoires, bibliothèques, canapés, tables, causeuses, etc.	Matelas, sommier : élimination Mobilier réutilisable : réemploi
<b>Matériaux secs et CRD</b>	Bardeaux d'asphalte (frais de 1 \$ du pied cube), gypse, verre plat, porcelaine, etc.	Valorisation matière
<b>Matières recyclables</b>	Plastiques agricoles	Recyclage
<b>Métal</b>	Métaux ferreux et non ferreux	Recyclage
<b>Pneus</b>	Pneus de véhicules automobiles (maximum 48½ pouces)	Recyclage et valorisation énergétique
<b>Produits électroniques</b>	Ordinateurs, téléviseurs, etc.	Recyclage
<b>RDD</b>	Peinture, solvants, huiles usées, filtres, antigel, piles, batteries, fluorescents, fluocompactes, produits domestiques inflammables, corrosifs, poisons, explosifs, etc.	Peinture : recyclage Huiles usées : recyclage Piles : recyclage et élimination Fluorescents : recyclage Produits dangereux : recyclage
<b>Résidus verts</b>	Feuilles, branches, herbe coupée, résidus de jardin	Feuilles, herbe, résidus de jardin : valorisation matière en tourbière

Les tonnages de matières reçues en 2019 à l'écocentre sont présentés dans le tableau suivant :

**Tableau 2-13 : Tonnage traité à l'écocentre en 2019 par type de matières**

Matières	Tonnage annuel
<b>Bois</b>	78
<b>Branches</b>	83
<b>Ferraille</b>	35
<b>Matériaux secs</b>	163
<b>Plastiques agricoles</b>	42
<b>Pneus</b>	2
<b>Résidus verts</b>	75
<b>RDD</b>	26
<b>Total</b>	505

Chaque année, une analyse des débouchés, des coûts et des impacts environnementaux du traitement des matières est réalisée afin de s'assurer d'avoir les meilleures solutions de traitement ou de valorisation. Les solutions locales nécessitant peu de transport sont privilégiées. Certaines matières requièrent une gestion particulière notamment les appareils de réfrigération en raison des gaz réfrigérants. La réutilisation est favorisée lorsque les encombrants apportés à l'écocentre sont encore en bon état.

L'écocentre est accessible aux ICI. Les remorques domestiques ou les chargements de 0 m<sup>3</sup> à 3 m<sup>3</sup> sont acceptés en fonction des tarifs établis.

Le site de l'écocentre répond aux besoins actuels et ceux des cinq prochaines années et ce même si quelques améliorations sont envisagées au niveau des infrastructures.

Notons finalement que les citoyens ont également accès aux points de dépôts des programmes provinciaux de récupération de certaines matières spécifiques énumérés dans le tableau 2-7.

#### **2.5.4 Initiatives de réemploi**

Plusieurs initiatives de réemploi émergent d'organismes communautaires ou d'entreprises privées, pensons notamment aux comptoirs d'aide, aux friperies et autres magasins d'articles usagés comme la Maison Le Puits située rue Langlais à Trois-Pistoles. De plus, l'accessibilité à Internet crée de nouvelles opportunités de réemploi pour les citoyens et les ICI. En effet, il est dorénavant facile d'accéder en ligne à des sites Internet et des pages sur les réseaux sociaux qui présentent des petites annonces pour la vente et l'échange de biens. D'autres initiatives peuvent également émaner du milieu municipal, comme à Trois-Pistoles où l'on dédie quatre fins de semaine aux ventes de garage.

#### **2.5.5 Construction, rénovation et démolition**

Outre l'écocentre qui accepte certains CRD des secteurs résidentiels et ICI, aucun autre service municipal n'est offert pour ces matières. Ils peuvent toutefois valoriser ces matériaux en faisant appel à l'entreprise Conteneurs KRT inc. à Rivière-du-Loup qui possède de bons taux de recyclage des matières reçues. D'autres compagnies dans la MRC offrent le service de transport des résidus CRD, mais la destination finale peut varier entre le LET de Rivière-du-Loup ou un centre de tri des matériaux secs privé comme Conteneurs KRT inc.

#### **2.5.6 Boues d'installations septiques et d'étangs aérés**

Les sections suivantes présentent les informations générales sur les boues pour chacune des municipalités du territoire, autant les boues des systèmes de traitement municipaux que celles des installations septiques des résidences isolées.

##### **Boues d'installations septiques**

En ce qui concerne les boues d'installations septiques (tableau 2-14), leur gestion est laissée à la responsabilité des propriétaires, sauf à Saint-Mathieu-de-Rioux où la municipalité organise les vidanges.

**Tableau 2-14 : Informations générales sur les installations septiques<sup>39</sup>**

Municipalité	Installations permanentes	Installations saisonnières	Prise en charge de la vidange
Notre-Dame-des-Neiges	333	295	Propriétaire
Saint-Clément	0	16	Propriétaire
Saint-Éloi	162	0	Propriétaire
Saint-Guy <sup>40</sup>	<u>25</u>	<u>25</u>	Propriétaire
Saint-Jean-de-Dieu	327	26	Propriétaire
Saint-Mathieu-de-Rioux	302	240	Municipalité
Saint-Médard	67	10	Propriétaire
Saint-Simon	<u>70</u>	<u>23</u>	Propriétaire
Sainte-Françoise	107	4	Propriétaire
Sainte-Rita	<u>32</u>	<u>12</u>	Propriétaire
Trois-Pistoles	21	56	Propriétaire
<b>Total</b>	<b>1 446</b>	<b>707</b>	

### Boues d'étangs aérés

Pour ce qui est des boues d'étangs aérés (tableau 2-15), 9 des 11 municipalités ont des systèmes de traitement. Notre-Dame-des-Neiges n'en a pas, cependant certaines résidences sont connectées au réseau de la ville de Trois-Pistoles. Saint-Éloi n'en a pas non plus, mais la mise en place d'une station est prévue pour les années à venir. En ce qui concerne Saint-Guy et Sainte-Françoise, il s'agit de systèmes en place depuis les années 80 ou avant. Celui de Sainte-Françoise possède un lit d'infiltration et prévoit le remplacer par des étangs aérés dans les prochaines années. Dans les autres municipalités, on retrouve des étangs aérés à l'exception de Saint-Simon qui a un système de roseau épurateur. On remarque que la vidange des étangs est plus ou moins planifiée selon les municipalités.

<sup>39</sup> Lorsque l'information n'était pas disponible, les données de 2013 ont été utilisées, elles sont soulignées.

<sup>40</sup> Un inventaire a été entamé et devrait être disponible à la fin de 2021

**Tableau 2-15 : Informations générales sur les stations municipales<sup>41</sup>**

Municipalité	Type de traitement	Numéro installation	Mise service	U.O. desservies	Dernière vidange	Vidange Prévue
<b>Notre-Dame-des-Neiges</b>	Ville Trois-Pistoles	S.O.	S.O.	299	S.O.	S.O.
<b>Saint-Clément</b>	Étangs aérés (4 cellules)	10000-1	2010	97	S.O.	n.d.
<b>Saint-Éloi</b>	S.O. : installation à venir	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
<b>Saint-Guy</b>	Étang aéré Bassin d'épuration de type non aéré	n.d.	1962 ou 1963	19	S.O.	S.O.
<b>Saint-Jean-de-Dieu</b>	Étangs aérés	11010-1	2011	540	S.O.	2028
<b>Saint-Mathieu-de-Rioux</b>	Étangs à rétention réduite - Parois verticales	11050-2	2014	162	S.O.	S.O.
<b>Saint-Médard</b>	Étangs aérés – Parois verticales	11025-1	2001	244	2013	n.d.
<b>Saint-Simon</b>	Roseaux épurateurs	11055-1	2001	117	S.O.	S.O.
<b>Sainte-Françoise</b>	Marais artificiel (étangs aérés à venir)	11030-1	1981	92	2019.	2020
<b>Sainte-Rita</b>	Étangs aérés – Parois verticales	11015-1	1999	97	2009	2019
<b>Trois-Pistoles</b>	Étangs aérés	08460-1	1993	5093	2015	2025 ou +

<sup>41</sup> Gouvernement du Québec, Accès à l'information, communication personnelle 2021

## 2.6 Information, sensibilisation et éducation

L'information, l'éducation relative à l'environnement et la sensibilisation auprès des citoyens sont absolument nécessaires afin de répondre à l'évolution des objectifs de réduction et de valorisation des matières résiduelles, notamment ceux du PGMR. Ces activités d'information doivent être constamment adaptées afin de répondre adéquatement aux enjeux changeants des diverses clientèle et aux différents types de matières résiduelles générées.

La MRC réalise des activités de sensibilisation, notamment par le biais d'une patrouille verte estivale et la distribution des documents de sensibilisation. La MRC compte également sur la présence de deux organismes de sensibilisation à l'environnement qui œuvrent sur son territoire : Co-éco et le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent.

Co-éco est un organisme à but non lucratif qui a pour mission l'amélioration de la qualité de vie, la conservation de l'environnement et le développement durable des collectivités du territoire. Co-éco réalise des mandats en ce qui a trait à l'information et la sensibilisation en environnement, le service-conseil en développement durable et la gestion de projet. Voici quelques exemples d'activités réalisées au cours des dernières années :

- **Information et sensibilisation** : Co-éco réalise un éco-bulletin mensuel sur divers sujets reliés à la gestion des matières résiduelles, les 3RV, l'utilisation rationnelle de l'eau, l'écocitoyenneté, le réchauffement climatique, etc. Des dépliants d'information sur le compostage domestique, les RDD ainsi que sur les CRD ont été distribués ces dernières années. L'organisme réalise également une campagne de sensibilisation sur l'utilisation du bac brun depuis 2015. Un calendrier de collecte contenant des informations sur le tri, les encombrants, les dépôts verts et les écocentres est également offert par Co-éco.
- **Service-conseil en développement durable** : La MRC a mené en 2019-2020 pour un projet-pilote de collecte des matières organiques dans les ICI et pour l'implantation d'une tarification incitative. Un suivi de la mise en œuvre du PGMR est effectué chaque année et, au besoin, des activités de mise en œuvre du plan d'action peuvent être réalisées.

Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent a fait notamment la promotion du programme de reconnaissance ICI ON RECYCLE! et de sa nouvelle mouture ICI ON RECYCLE + auprès des ICI du territoire. Ce programme vise à inciter les ICI à mettre en place un système de gestion de leurs matières résiduelles et à reconnaître les établissements qui atteignent les objectifs de mise en valeur du programme. Les établissements du territoire reconnus par ce programme sont présenté dans les tableaux suivants.

**Tableau 2-16 : Établissements du territoire reconnus ICI ON RECYCLE! au Bas-Saint-Laurent**

Niveau	Établissements
Niveau 3	<ul style="list-style-type: none"> <li>SADC du Kamouraska</li> </ul>

**Tableau 2-17 : Établissements du territoire reconnus ICI ON RECYCLE + au Bas-Saint-Laurent**

Niveau	Établissements
Mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tourbières Ouellet et fils</li> </ul>
Performance	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mitis en Affaires</li> <li>MRC de la Mitis – Bureaux administratifs</li> <li>Rôtisserie Saint-Hubert – Matane</li> <li>Rôtisserie Saint-Hubert – Rimouski</li> <li>Rôtisserie Saint-Hubert – Rivière-du-Loup</li> <li>SADC des Basques</li> <li>SADC de la région de Matane</li> </ul>
Performance +	<ul style="list-style-type: none"> <li>Relais Nordik – Navire Bella Desgagnés</li> <li>SADC de la Mitis</li> </ul>
Élite	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent (Co-éco)</li> <li>Érablières des Alleghanys Maple Farms inc.</li> </ul>

# Chapitre 3

## INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

---





### 3 INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

On trouvera dans ce chapitre un inventaire des matières résiduelles gérées sur le territoire de la MRC en 2019. Les données sont présentées en fonction des catégories de matières visées par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

On retrouve ainsi principalement les matières recyclables, les matières organiques (incluant les boues), les résidus de construction, rénovation et démolition, les autres résidus, de même que les matières résiduelles enfouies.

Le tableau suivant présente les quantités estimées pour chaque catégorie de matière en 2019. L'ensemble des données sont détaillées à la suite de ce chapitre.

**Tableau 3-1 : Quantités estimées pour chaque catégorie de matières<sup>42</sup>**

Type de matières	Générées (t)	Éliminées (t)	Récupérées (t)	Taux de récupération
recyclables	2 179	1 505	674	31%
organiques (hors boues)	4 919	1 858	3 061	62%
boues	544	0	544	100%
résidus de CRD	2 531	563	1 970	78%
Autres	1 150	632	518	45%
<b>Total</b>	<b>11 323</b>	<b>4 557</b>	<b>6 767</b>	<b>60%</b>

#### 3.1 Méthodologie

Les quantités fournies par les différents gestionnaires de matières résiduelles ont été utilisées en priorité lorsqu'elles étaient disponibles. Lorsque des informations étaient manquantes, les données ont été remplacées par des quantités estimées à l'aide de l'outil d'inventaire fourni par Recyc-Québec. Les éléments suivants sont les variables considérées par cet outil de calcul pour estimer les quantités :

- **Résidentiel** : unités d'occupation unifamiliales, logements et résidences saisonnières, nombre de composteurs distribués, mesures de sensibilisation, nombre de fosses septiques
- **Industries, commerces et institutions** : nombre d'entreprises de chaque type et nombre d'employés
- **Construction, rénovation et démolition** : valeur monétaire des chantiers de construction

Un résumé de l'inventaire des matières résiduelles a été effectué. La ventilation par catégorie de matière est présentée dans les sections suivantes et ce tout au long du chapitre 3. L'inventaire se termine en présentant des données réelles d'enfouissement afin de compléter l'analyse.

<sup>42</sup> La source pour chacune des quantités est indiquée dans les sous-sections suivantes.

En premier lieu, il est utile d'informer le lecteur du niveau de réalisme de l'inventaire présenté, en voici les grandes lignes. La quantité réelle de matières éliminées au LET en provenance de la MRC Les Basques est de 4 839 t, considérant les secteurs résidentiel, ICI et CRD, en plus des rejets du centre de tri. L'inventaire, réalisé à l'aide de l'outil, estime à 4 597 t les matières éliminées. L'écart étant de seulement 6 %, cela permet de croire que l'inventaire présenté est assez représentatif de la réalité.

Lorsque les informations disponibles semblent contredire les chiffres de l'inventaire, il en est fait mention dans le texte.

Quelques précisions au sujet des données :

- L'année de référence pour toutes les données est 2019, sauf mention contraire;
- La source de chacune est mentionnée dans les sous-sections;
- Les données issues de l'outil d'inventaire sont en italique dans les tableaux. Généralement, la quantité récupérée est réelle et la quantité générée ou éliminée, selon le cas<sup>43</sup>, est issue de l'outil d'inventaire;
- Les données sont présentées exemptes de rejet, sauf mention contraire.

---

<sup>43</sup> La méthodologie de l'outil est différente selon le type de matière.

## 3.2 Matières recyclables

Les données disponibles indiquent que 731 t de matières recyclables ont été reçues par le centre de tri de Récupération des Basques et 674 t effectivement traitées (tableau 3-2), en comptant 57 t de rejet<sup>44</sup>.

En utilisant les quantités enfouies proposées par l'outil d'inventaire, le taux de récupération est estimé à 31 %.

La différence avec le taux estimé lors du dernier PGMR (56 %) tient au fait qu'alors, les données réelles par les ICI n'étaient pas connues et l'outil d'inventaire avait été utilisé pour toutes les données en provenance des ICI. La totalité du tonnage reçu à Récupération des Basques avait été attribué au résidentiel.

Cette fois, comme il n'est pas encore possible de séparer les tonnages récupérés par les ICI, nous avons choisi d'utiliser l'outil pour répartir le tonnage réel entre le résidentiel et les ICI.

Le centre de tri de Récupération des Basques est très performant en termes de qualité de la matière triée et les rejets peu nombreux. La collecte de la matière pêle-mêle se fait en sac, manuellement, et le carton est ramassé en vrac. Aucun bac ou conteneur n'est utilisé.

Cette méthode a des avantages, tout en créant un frein à la participation pour certains générateurs, ce qui se reflète dans l'inventaire qui suit.

**Tableau 3-2 : Matières recyclables**

Secteur	Générées (t)	Éliminées (t)	Récupérées (t)	Taux de récupération
ICI	1 218	1 152	66	5 %
Résidentiel	961	353	608	63 %
<b>Total</b>	<b>2 179</b>	<b>1 505</b>	<b>674</b>	<b>31 %</b>

<sup>44</sup> Les rejets sont ajoutés à la section *Autres résidus*. Récupération des Basques déclare 7 % de taux de rejet.

### 3.2.1 Matières recyclables du secteur résidentiel

Les données réelles disponibles indiquent que 674 t ont été récupérées par le centre de tri. Sur cette quantité, la part attribuée au secteur résidentiel est estimée à 608 tonnes à l'aide de l'outil d'inventaire<sup>45</sup> (tableau 3-3). En utilisant les quantités enfouies proposées par l'outil<sup>46</sup>, le taux de récupération du secteur est estimé à 63 %.

**Tableau 3-3 : Matières recyclables — secteur résidentiel**

Type de matière	Générées (t)	Éliminées (t)	Récupérées (t)	Taux de récupération
Métal	59	33	23	38 %
Papier et carton	567	157	434	77 %
Plastique	185	121	53	29 %
Verre	150	42	98	65 %
<b>Total</b>	<b>961</b>	<b>353</b>	<b>608</b>	<b>63 %</b>

### 3.2.2 Matières recyclables des industries, commerces et institutions

Lors de la dernière révision, seules les données de l'outil d'inventaire avaient été utilisées pour estimer les matières recyclables du secteur des ICI. Cette fois, l'exercice a été réalisé en attribuant aux ICI la part des petits ICI assimilables contenue dans la collecte résidentielle, à l'aide de l'outil. Il est possible que le tonnage récupéré par les ICI soit sous-estimé au profit du résidentiel.

Ainsi, ce sont 66 t qui auraient été récupérées par le centre de tri en provenance des ICI. En utilisant les quantités éliminées proposées par l'outil, le taux de récupération estimé est de 5 % (tableau 3-4).

**Tableau 3-4 : Matières recyclables — ICI**

Type de matière	Générées (t)	Éliminées (t)	Récupérées (t)	Taux de récupération
Métal	90	87	2	3 %
Papier et carton	685	638	47	7 %
Plastique	336	330	6	2 %
Verre	107	97	11	10 %
<b>Total</b>	<b>1 218</b>	<b>1 152</b>	<b>66</b>	<b>5 %</b>

La MRC des Basques collecte le plastique agricole depuis plusieurs années et celui-ci est géré par Récupération des Basques. Les tonnages récoltés en 2019 (42 t) ne sont pas inclus dans l'inventaire car les plastiques n'ont pu être recyclés pendant « la crise du recyclage », ils étaient alors entreposés.

<sup>45</sup> La méthode retire du total les petits ICI assimilables.

<sup>46</sup> Exceptionnellement pour les matières recyclables résidentielles, l'outil estime les quantités de matières recyclables éliminées à partir du tonnage d'ordure total.

### 3.3 Matières organiques

La quantité de matières organiques (hors boues) récupérée est estimée à 3 061 t. En utilisant les quantités générées proposées par l'outil, le taux de récupération est estimé à 62 % (tableau 3-5). Une progression majeure depuis le dernier PGMR qui indiquait un taux de récupération de 22 %.

Tous les détails et sources des données sont détaillés à la suite.

**Tableau 3-5 : Matières organiques (hors boues)**

Secteur	Générées (t)	Éliminées (t)	Récupérées (t)	Taux de récupération
<b>ICI</b>	3404	819	2585	76 %
<b>Résidentiel</b>	1515	1039	476	31 %
<b>Total</b>	4919	1858	3061	<b>62 %</b>

Les boues récupérées sont présentées à part pour faciliter l'interprétation du lecteur, la réalité des deux types de matières étant bien différentes. Toutes les boues municipales sont inscrites dans la section résidentielle, car aucune distribution entre les secteurs n'est connue ni proposée par l'outil.

Le tableau 3-6 compare les volumes et rejets déclarés en 2019 par les entreprises de vidange avec les données de l'outil d'inventaire à titre indicatif. La différence dans la quantité générée peut tenir au fait que la quantité réelle n'est pas annualisée. C'est quand même celle-ci qui sera utilisée pour l'inventaire.

**Tableau 3-6 : Comparaison des quantités totales de boues municipales réelles vidangées en 2019 avec les quantités de boues municipales proposées par l'outil<sup>47</sup>**

	Générées (tmh)	Éliminées (tmh)	Récupérées (tmh)
<b>Boues municipales réelles vidangées</b>	544	0	544
<b>Boues municipales proposées par l'outil</b>	707	413	294

<sup>47</sup> À titre indicatif. La quantité réelle a été utilisée, car jugée assez fiable.

### 3.3.1 Matières organiques du secteur résidentiel

#### Résidus verts et alimentaires

Les données disponibles jumelées aux estimations de l'outil indiquent que 476 tonnes de matières organiques (hors boues) ont été récupérées pour le secteur résidentiel en 2019. L'outil propose des quantités moyennes générées à partir desquelles le taux de récupération est estimé, soit 31 %.

Les modes de récupération sont la collecte municipale du bac brun offerte sur l'ensemble du territoire dans 9 municipalités sur 11, l'écocentre qui accueille les résidus verts et les composteurs domestiques en place à Saint-Guy et Sainte-Rita. Certaines municipalités ont également des dépôts verts pour les citoyens, mais la quantité détournée n'est pas documentée.

Les **branches** sont récupérées à l'écocentre géré par Récupération des Basques. Bien que l'outil d'inventaire ne suggère aucune quantité pour les branches, il propose de considérer que la quantité récupérée est égale à la quantité générée, soit 83 t. Cette matière n'est pas acceptée à l'usine de biométhanisation et leur dépôt au bac brun est une problématique récurrente.

Les **matières organiques récupérées dans le bac brun** totalisent 323 t. Puisque certains résidus verts ne sont pas acceptés à l'usine de biométhanisation, la répartition entre les verts (221 t) et alimentaires (62 t) a été calculée en fonction de la proportion indiquée par le responsable de l'usine de biométhanisation, en tenant compte de la saisonnalité. Une partie de ces tonnages est attribuable aux ICI participant au bac roulant, car les données disponibles ne permettent pas de les départager.

Les **matières organiques gérées par compostage domestique** sont estimées par l'outil : 9 t de résidus verts et 26 t de résidus alimentaires.

Les **résidus verts récupérés à l'écocentre** totalisent 75 t.

Pour les **autres matières organiques**, il n'y a pas de récupération connue.

Le sommaire des matières détournées se trouve au tableau suivant.

**Tableau 3-7 : Matières organiques du secteur résidentiel<sup>48</sup>**

Type de matière	Générées (t)	Éliminées (t)	Récupérées (t)	Taux de récupération
<b>Branches<sup>49</sup></b>	83	0	83	100 %
<b>Résidus verts</b>	425	120	305	72 %
<b>Résidus alimentaires</b>	575	487	88	15 %
<b>Autres<sup>50</sup></b>	432	432	0	0 %
<b>Total</b>	<b>1 515</b>	<b>1 039</b>	<b>476</b>	<b>31 %</b>

<sup>48</sup> Les matières gérées par les dépôts verts municipaux ne sont pas documentées, elles ne font donc pas partie de l'inventaire. Une partie du tonnage récupéré par bac roulant est attribuable aux ICI, faute de méthodologie pour les départager.

<sup>49</sup> L'outil ne suggère aucune quantité générée, mais propose de considérer que la quantité générée est égale à la quantité récupérée lorsque cette dernière est disponible.

<sup>50</sup> Fibres, sanitaires, cigarettes, cendre, litière et excréments d'animaux, etc.

### Boues d'installations septiques

Les données disponibles indiquent que 544 t de boues d'installation septiques ont été collectées en 2019.

Cette quantité est évaluée à partir des données fournies par Campor environnement inc. et Sani-Manic inc. avec le calcul suivant :

Ce sont 2 447 m<sup>3</sup> qui ont été collectés des installations. Par le traitement de déshydratation de boues, 78 % du volume est retiré pour obtenir des boues humides. Il y a donc un potentiel de 538 m<sup>3</sup> de boues humides. Considérant une densité de 1,01 tonne humide/m<sup>3</sup>, on obtient 544 tonnes humides.

Selon les fournisseurs, 100 % des boues sont recyclées. Après vérification auprès du LET de la Ville de Rivière-du-Loup, aucune boue n'a été enfouie en 2019. Sani-Manic inc. utilise probablement un LET plus à l'est pour lequel nous n'avons pas de données. Comme c'est une entreprise bien établie et qu'en 2019 elle n'a vidangé qu'une trentaine de fosses sur les 836 potentielles (tableau 3-8), le risque relié à considérer 0 t éliminée est négligeable.

**Tableau 3-8 : Quantité de boues d'installations septiques vidangées en 2019**

	Générées (tmh)	Éliminées (tmh)	Récupérées (tmh)
<b>Total</b>	544	0	544

Les municipalités ont peu de données concernant la disposition des boues de fosses septiques. Seule la municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux offre le service de collecte à ses citoyens. Toutes les autres municipalités laissent leurs citoyens procéder individuellement à l'entretien de leurs installations.

À titre de vérification, une évaluation des quantités potentielles par année peut être réalisée à partir du nombre de fosses septiques présentes sur le territoire. Le tableau 3-9, présenté à titre indicatif, détaille les éléments du calcul.

Le nombre d'installations *annualisé* est estimé à 900. Considérant un volume de 2,8 m<sup>3</sup>/fosse, on obtient environ 2 519 m<sup>3</sup> d'eaux usées par année. En appliquant le même calcul que précédemment, la quantité potentielle de boues humides annuelle est de 560 tmh.

**Tableau 3-9 : Estimation des quantités annuelles de boues de fosses septiques**

Municipalité	Fosses septiques équivalentes <sup>51</sup>	Eaux usées (m <sup>3</sup> ) <sup>52</sup>	Boues humides (m <sup>3</sup> ) <sup>53</sup>	Boues humides (tmh)
Notre-Dame-des-Neiges	240	673	148	149
Saint-Clément	4	11	2	2
Saint-Éloi	81	227	50	50
Saint-Guy	19	53	12	12
Saint-Jean-de-Dieu	170	476	105	106
Saint-Mathieu-de-Rieux	211	591	130	131
Saint-Médard	36	101	22	22
Saint-Simon	41	114	25	25
Sainte-Françoise	55	153	34	34
Sainte-Rita	19	53	12	12
Trois-Pistoles	25	69	15	15
<b>Total</b>	<b>900</b>	<b>2 519</b>	<b>554</b>	<b>560</b>

### Boues d'étangs aérés

Les vidanges des étangs aérés sont très espacées les unes des autres et souvent les anciennes vidanges ne sont pas documentées. Pour faire suite à un questionnaire envoyé aux municipalités et à une vérification auprès des fournisseurs de service de la région, aucun étang aéré n'a été vidangé en 2019. Nous n'avons donc considéré dans l'inventaire aucune boue d'étang aéré.

<sup>51</sup> Considérant 50 % des fosses septiques permanentes et 25 % des saisonnières pour tenir compte de la fréquence de vidange (aux 2 ans pour les permanentes et aux 4 ans pour les saisonnières). Nombre de fosses fournies par les municipalités. Voir section 2.5.6 pour le détail des installations.

<sup>52</sup> Moyenne de 2,8 m<sup>3</sup> par fosse, donnée fournie par Campor, communication personnelle, 2016.

<sup>53</sup> Considérant que 78 % du volume des eaux usées est retiré par le traitement de déshydratation et que la densité des boues est de 1,01 tmh/m<sup>3</sup>, informations fournies par Campor, communication personnelle 2016.

### 3.3.2 Matières organiques des ICI

L'outil partage les quantités de matières organiques gérées par les industries agroalimentaires de celles gérées par les autres ICI, leurs réalités et leur taux de récupération étant bien différents. Ils sont donc présentés distinctement ci-dessous, en commençant par les « autres » ICI.

#### Institutions, commerces, industries (hors industrie agroalimentaire)

Les données disponibles indiquent que 387 t de matières organiques ont été récupérées par la SÉMER en provenance des ICI. En utilisant les quantités éliminées proposées par l'outil, le taux de récupération serait de 33 % pour les ICI.

En 2018 et 2019, un projet-pilote de collecte en conteneur chez quelques grands générateurs de la MRC a permis de récupérer 40 t (tableau 3-10). Cette quantité a augmenté un peu depuis avec l'élargissement du projet, mais le nombre d'ICI générant cette quantité est limité. De concert, une tarification incitative pour les déchets a été implantée dans certaines municipalités. Certains ICI participent également au bac brun, mais leurs tonnages sont inclus dans le résidentiel, faute de méthodologie pour les départager.

Une industrie non alimentaire apporte 346 t de matières organiques « autres » directement à l'usine.

**Tableau 3-10 : Matières organiques des ICI (hors industries agroalimentaires)**

Type de matière	Générées (t)	Éliminées (t)	Récupérées (t)	Taux de récupération
Résidus alimentaires	627	586	40	6 %
Résidus verts	84	84	0	0 %
Autres résidus organiques	468	122	346	74 %
<b>Total</b>	<b>1 179</b>	<b>793</b>	<b>387</b>	<b>33 %</b>

#### Industries agroalimentaires

Les quantités de l'outil d'inventaire ont été utilisées pour la récupération des industries agroalimentaires, qui récupèrent en moyenne au Québec, 99 % des résidus organiques (tableau 3-11).

Il est difficile de connaître les tonnages déviés, comme certains gèrent leurs matières à l'interne.

**Tableau 3-11 : Matières organiques des industries agroalimentaires**

	Générées (t)	Éliminées (t)	Récupérées (t)	Taux de récupération
Résidus alimentaires	2 224	26	2 198	99 %

La MRC compte 3 entreprises de transformation alimentaire de 5 employés et plus. La Fromagerie des Basques inc. opère depuis 2014 des installations de biométhanisation pour le traitement du lactosérum et des eaux de lavage. Les résidus générés par ce procédé sont recyclés comme matières résiduelles fertilisantes.

Pêcherie H. Dionne inc. est une entreprise qui transforme entre autres les produits suivants : crabes, buccins, turbots, produits fumés marinés et saucisses. Comme les coquilles ne sont pas acceptées au bac brun, l'entreprise demeure un des ICI qui achemine plus de 40 t par année directement au lieu d'enfouissement technique.

**Tableau 3-12 : Industries de transformation alimentaire de cinq employés et plus**

Municipalités	Entreprises	Employés	Principale production
Notre-Dame-des-Neiges	Fromagerie des Basques	50 à 99	Beurre, fromage, produits laitiers secs et concentrés
Saint-Simon	Eau limpide inc.	5 à 19	Boissons gazeuses, glace
Trois-Pistoles	Pêcheries H. Dionne	5 à 19	Poissons et de fruits de mer

### 3.4 Résidus de construction, rénovation et démolition

L'outil estime que 1 970 t de résidus de CRD ont été récupérés en 2019, soit 78 % des matières générées pour cette catégorie (tableau 3-13).

**Tableau 3-13 : Résidus de construction, rénovation et démolition**

Type de matière	Générés (t)	Éliminés (t)	Récupérés (t)	Taux de récupération
Agrégats	1 679	98	1 581	94 %
Bardeau d'asphalte	89	80	10	11 %
Bois de construction	582	208	375	64 %
Gypse	99	95	4	4 %
Autres	82	82	0	0 %
<b>Total</b>	<b>2 531</b>	<b>563</b>	<b>1 970</b>	<b>78 %</b>

Les données disponibles pour les résidus de CRD récupérés sont les matières reçues à l'écocentre et celles déclarées par Conteneurs KRT inc. (tableau 3-14). La différence d'avec la quantité récupérée estimée par l'outil (tableau 3-13) est assez élevée pour semer le doute sur les données disponibles, c'est pourquoi l'outil a été privilégié. Pour plus de renseignement sur les CRD enfouis, consultez la section Matières résiduelles éliminées.

**Tableau 3-14 : Données disponibles sur les résidus de CRD<sup>54</sup>**

Type de matière	Récupérées (t)
Bois propre écocentre	78
Résidus CRD écocentre	163
Résidus CRD centre de tri	2 733
<b>Total</b>	<b>2 975</b>

### 3.5 Autres résidus et encombrants

On estime à 518 t la quantité d'autres résidus et encombrants récupérés en 2019, avec un taux de récupération de 45 % (tableau 3-15). Les quantités pour cette catégorie sont un amalgame d'estimations réalisées avec l'outil d'inventaire et de données fournies par les récupérateurs. Les sources sont mentionnées dans la suite de cette section.

**Tableau 3-155 : Autres résidus et encombrants**

Secteur	Générées (t)	Éliminées 3(t)	Récupérées (t)	Taux de récupération
ICI	357	357	0	0 %
Résidentiel	793	275	518	65 %
<b>Total</b>	<b>1 150</b>	<b>632</b>	<b>518</b>	<b>45 %</b>

#### 3.5.1 Autres résidus du secteur résidentiel

La quantité récupérée pour cette catégorie est estimée à 518 t, pour un taux de récupération de 65 %.

La plupart des tonnages du tableau 3-16 proviennent de l'outil, à l'exception des rejets du centre de tri de Récupération des Basques et de la SÉMER calculés à partir des taux de rejets déclarés par les installations, ainsi que des RDD et encombrants métalliques récupérés à l'écocentre.

<sup>54</sup> L'analyse laisse croire que la quantité déclarée par le centre de tri est largement surestimée.

Tableau 3-16 : Autres résidus du secteur résidentiel

	Générées (t)	Éliminées (t)	Récupérées (t)	Taux de récupération
Encombrants métalliques	57	22	35	61 %
Encombrants non métalliques	24	24	0	0 %
RDD	61	35	26	43 %
Rejets centre de tri matières recyclables	51	51	0	0 %
Rejets centre de valorisation matières organiques	58	58	0	0 %
Résidus ultimes	13	13	0	0 %
Textiles	127	72	55	43 %
Véhicules hors d'usage	402	0	402	100 %
<b>Total</b>	<b>793</b>	<b>275</b>	<b>518</b>	<b>65 %</b>

Les tentatives pour obtenir des données plus détaillées auprès des organismes gérant les RDD n'ont pas permis de dresser un portrait assez complet pour être présenté ici. Puisque ces résidus n'ont plus à être recensés par les MRC dans le cadre du PGMR, l'exercice n'a pas été poussé plus loin. Les données utilisées dans le tableau sont les quantités récupérées à l'écocentre.

### 3.5.2 Autres résidus du secteur ICI

Les matières de cette catégorie sont destinées à l'élimination (357 t).

Tableau 3-17 : Autres résidus — secteur ICI

Type de matière	Générées (t)	Éliminées (t)	Récupérées (t)	Taux de récupération
Rejets centres de tri matières recyclables <sup>55</sup>	6	6	0	0 %
Rejets des centres de valorisation des MO <sup>56</sup>	0	0	0	0 %
Rejets recycleurs de métaux (encombrants et VHU)	276	276	0	0 %
Résidus ultimes	75	75	0	0 %
<b>Total</b>	<b>357</b>	<b>357</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>

<sup>55</sup> 7 % de rejets ont été déclarés par Récupération des Basques.

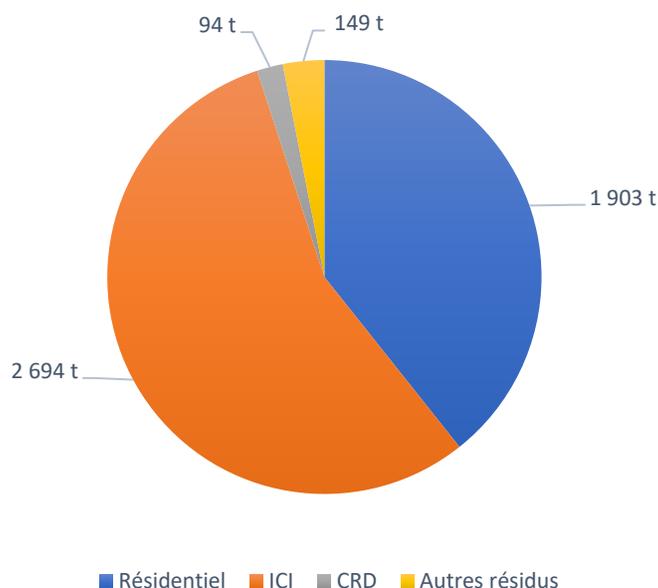
<sup>56</sup> À la SÉMER, les rejets des ICI sont négligeables comparativement au résidentiel (communication personnelle avec le gérant de l'usine). Les rejets ont donc été attribués au secteur résidentiel en totalité.

Lors de l'inventaire 2013, 148 t de balayures de rue avait été considérées comme récupérées. Recyc-Québec indique que la mise à jour est facultative, elles n'ont pas été considérées dans l'inventaire.

### 3.6 Matières résiduelles éliminées

La quantité totale de matières éliminées est de 4 840 t tonnes. Cette quantité comprend les matières provenant directement de la MRC, identifiées sur les billets de pesée du lieu d'enfouissement technique.

Il est utile de souligner que la quantité de CRD enfouie est beaucoup plus élevée que ce qui est présenté dans la figure. En effet, lorsque les matières arrivent trop pêle-mêle pour être identifiées comme telles, elles sont inscrites dans la catégorie ICI. Les sous-sections qui suivent présentent une analyse de l'élimination. Le rapport annuel du LET est la principale source utilisée pour cette section.



**Figure 3-1 : Répartition par secteur des matières éliminées selon au LET en 2019 (total 4 691 T)<sup>57</sup>**

Le rapport annuel du LET constitue l'ensemble de données les plus détaillées de cet inventaire, toutes matières confondues. La qualité et le détail des informations permettent de dresser un portrait clair de la situation. La MRC considère que les recycleurs privés et publics devraient avoir des obligations similaires d'ici à la prochaine révision du plan de gestion des matières résiduelles. Un cadre règlementaire provincial sera nécessaire pour baliser et rendre concrètes les obligations légales qu'ont les entreprises pour fournir les données à la MRC<sup>58</sup>.

<sup>57</sup> Ville de Rivière-du-Loup, *Rapport du LET 2019*

<sup>58</sup> Loi sur la qualité de l'environnement — LQE Q-2, art. 53.26.

### 3.6.1 Matières éliminées du secteur résidentiel

Le rapport du LET indique qu'il y a eu 1 903 t de matières éliminées provenant du secteur résidentiel (tableau 3-18). Cette quantité comprend les matières acheminées au LET par les différentes collectes municipales. La MRC gère les collectes pour l'ensemble des municipalités, mais le LET effectue une répartition qui est présentée dans le tableau suivant.

**Tableau 3-18 : Matières éliminées — secteur résidentiel**

Municipalité	Tonnes
Notre-Dame-des-Neiges	241
Saint-Clément	95
Saint-Éloi	70
Saint-Guy	15
Saint-Jean-de-Dieu	371
Saint-Mathieu-de-Rioux	192
Saint-Médard	57
Saint-Simon	104
Sainte-Françoise	99
Sainte-Rita	87
Trois-Pistoles	571
<b>Total</b>	<b>1 903</b>

### 3.6.2 Matières éliminées des industries, commerces et institutions

Le rapport du LET indique que 2 694 tonnes de matières ont été éliminées en provenance des industries, commerces et institutions en 2019 (tableau 3-19).

**Tableau 3-19: Matières éliminées — secteur ICI**

Municipalité	Tonnes
Notre-Dame-des-Neiges	451
Saint-Clément	72
Saint-Éloi	40
Saint-Guy	0
Saint-Jean-de-Dieu	692
Saint-Mathieu-de-Rioux	328
Saint-Médard	65
Saint-Simon	50
Sainte-Françoise	88
Sainte-Rita	0
Trois-Pistoles	909
<b>Total</b>	<b>2 694</b>

Ce tableau montre les ICI acheminant plus de 40 t/an directement au LET. De cette liste, les entreprises du secteur de la construction, rénovation, démolition représentent 470 t, soit presque 20 % du total enfoui par les ICI. Ces données proviennent des billets de pesées du LET.

**Tableau 3-20 : ICI éliminant plus de 40 t/an**

Type d'ICI	Quantités (t)	Type de matières
Industrie — construction	44	Déchets industriels
Industrie	213	Déchets industriels
Alimentation	44	Résidus fruits de mer et poisson
Industrie — construction	47	Déchets industriels et résidus CRD
Centre de tri	90	Rejets du centre de tri et d'écocentre
Construction et rénovation	67	Déchets industriels et résidus CRD
Construction et rénovation	42	Déchets industriels et résidus CRD
Construction et rénovation	76	Déchets industriels et résidus CRD
Transport des matières	195	Déchets industriels et résidus CRD
<b>Total</b>	<b>817</b>	

### 3.6.3 Matières éliminées du secteur CRD

Le rapport du LET indique que le secteur de la construction, rénovation et démolition a acheminé 94 t tonnes de matières au LET en 2019 (tableau 3-21).

Cette quantité ne comprend pas tous les chargements de matières trop pêle-mêle pour être identifiés comme CRD. Les ICI œuvrant dans le secteur de la construction, rénovation, démolition acheminent environ 1000 t de résidus non triés directement au LET, une bonne partie est comptabilisé par le rapport du LET dans le secteur ICI.

**Tableau 3-21 : Matières éliminées du secteur CRD**

Municipalité	Tonnes
Notre-Dame-des-Neiges	0
Saint-Clément	1
Saint-Éloi	0
Saint-Guy	0
Saint-Jean-de-Dieu	61
Saint-Mathieu-de-Rioux	1
Saint-Médard	0
Saint-Simon	2
Sainte-Françoise	0
Sainte-Rita	0
Trois-Pistoles	29
<b>Total</b>	<b>94</b>

### 3.7 Tableaux récapitulatifs

Ces tableaux présentent les données d'inventaire par secteur d'activité. Ces taux de récupération sont théoriques, car les données réelles de matières générées et éliminées ne sont pas disponibles.

Pour le lecteur souhaitant interpréter les données de ces tableaux, il est important de se référer aux sous-sections précédentes pour connaître les sources et les niveaux de certitudes de chaque quantité.

Pour le **secteur résidentiel**, l'inventaire effectué en jumelant les moyennes québécoises de l'outil et les données de récupération réelles suggère un total de 1 667 t éliminées alors que le rapport du LET inscrit 1 903 t, une différence de +12 %.

**Tableau 3-22 : Compilation des matières résiduelles – secteur résidentiel**

Type de matière	Générées (t)	Éliminées (t)	Récupérées (t)	Taux de récupération
<b>Matières recyclables</b>	961	353	608	63 %
<b>Matières organiques</b>	1 515	1 039	476	31 %
<b>Boues municipales</b>	544	0	544	100 %
<b>Autres résidus</b>	793	275	518	65 %
<b>Total</b>	<b>3 814</b>	<b>1 667</b>	<b>2 146</b>	<b>56 %</b>

Pour le **secteur ICI**, l'inventaire effectué en jumelant les moyennes québécoises de l'outil et les données de récupération réelles suggère un total de 2 327 t éliminées alors que le rapport du LET inscrit 2 694 t, une différence de +16 %.

**Tableau 3-23 : Compilation des matières résiduelles — secteur ICI**

Type de matière	Générées (t)	Éliminées (t)	Récupérées (t)	Taux de récupération
<b>Matières recyclables</b>	1 218	1 152	66	5 %
<b>Matières organiques</b>	3 404	819	2 585	76 %
<b>Autres résidus</b>	357	357	0	0 %
<b>Total</b>	<b>4 978</b>	<b>2 327</b>	<b>2 651</b>	<b>53 %</b>

Pour le **secteur CRD**, l'inventaire effectué en jumelant les moyennes québécoises de l'outil et les données de récupération réelles suggère un total de 563 t éliminées alors que le rapport du LET inscrit 93 t, une différence de -38 %.

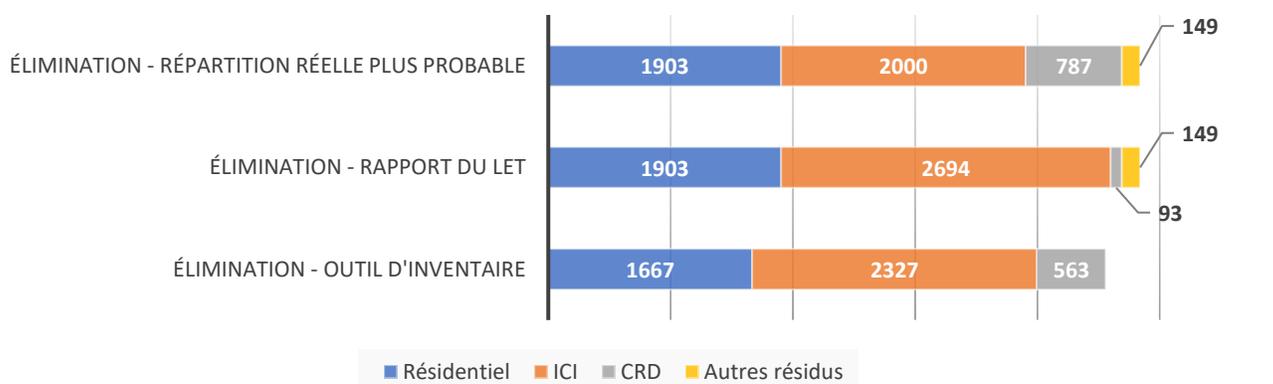
**Tableau 3-24 : Compilation des matières résiduelles — secteur CRD**

Type de matière	Générées (t)	Éliminées (t)	Récupérées (t)	Taux de récupération
<b>CRD</b>	2 531	563	1 970	78 %

Globalement, l'inventaire effectué suggère un total de 4 557 t éliminées alors que le rapport du LET inscrit 4 690 t, une différence de -3 %, ce qui est tout à fait négligeable.

On comprend que des CRD éliminés sont enregistrés dans la catégorie ICI du rapport du LET. En étudiant les billets de pesée, on soupçonne que ce chiffre se situe quelque part entre 600 et 800 t. La figure ci-bas tente d'illustrer cette constatation en proposant un scénario d'élimination plus probable à partir du total réellement enfoui.

Voici donc un comparatif entre ce scénario hypothétique, les données d'élimination inscrites sur le rapport du LET et enfin, et celles proposées par l'outil d'inventaire présentées dans les sections 3.1 à 3.5.

**Figure 3-2 : Répartition de l'élimination par secteur – comparaison des scénarios**

# Chapitre 4

## DIAGNOSTIC TERRITORIAL, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

---





## 4 DIAGNOSTIC TERRITORIAL, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

### 4.1 Diagnostic territorial

#### 4.1.1 Bilan PGMR 2016-2020

Le plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 de la MRC Les Basques a été adopté le 31 août 2016. Depuis, on note de nombreuses avancées en gestion des matières résiduelles dans la MRC, par exemple :

- La poursuite de la collecte des bacs bruns et l'acheminement des matières organiques à l'usine de biométhanisation de la SÉMER pour l'ensemble des municipalités, à l'exception de Saint-Guy et Sainte-Rita;
- Le déploiement de la collecte des matières organiques pour les plus gros générateurs desservis par conteneurs;
- L'installation d'îlots de tri dans les lieux publics;
- L'implantation de conseils municipaux sans papier;
- La mise en place d'une tarification incitative pour augmenter la participation des ICI à la collecte sélective;
- L'augmentation de la fréquence de collecte des matières organiques à la semaine de mai à octobre pour augmenter la participation des secteurs résidentiel et touristique ainsi que des ICI assimilables à la collecte municipale;
- Une collecte dédiée aux plastiques agricoles, sur inscription, générant ainsi des plastiques agricoles de bonne qualité.

La mise en œuvre du PGMR 2016-2020 a débuté en 2016 et se poursuivra jusqu'à ce que sa version révisée entre en vigueur. Sommairement, quelques mesures sont considérées comme étant réalisées et plusieurs continueront de s'appliquer. En raison de leur pertinence, ces mesures ont été modifiées et intégrées au présent PGMR révisé.

Depuis la fermeture des dépôts en tranchée en 2009, les déchets sont enfouis à l'extérieur de la MRC au LET de la ville de Rivière-du-Loup à Cacouna. C'est pourquoi depuis 2010, la MRC Les Basques possède la compétence en matière de gestion des matières résiduelles.

La collecte des matières organiques et le traitement de ces dernières à la SÉMER ont débuté en juin 2015. Les tonnages augmentent notamment en raison de l'implantation de la collecte auprès des plus gros générateurs de matières organiques et de l'augmentation des fréquences de collecte à la semaine l'été pour les secteurs résidentiels et les ICI utilisant des bacs roulants.

### 4.1.2 Observations et analyses

En complément au bilan du PGMR 2016-2020, une évolution des tonnages des matières organiques et des matières résiduelles éliminées de 2015 et de 2019 est présentée. Les données pour les matières résiduelles éliminées sont jugées fiables puisqu'elles proviennent du MELCC qui publie des données en la matière depuis 2015. Le total des tonnages présentés comprend les matières éliminées en provenance du secteur résidentiel, des ICI et du secteur CRD.

Du côté des matières organiques, les données proviennent du gestionnaire du LET de la ville de Rivière-du-Loup puisque les camions transportant les matières organiques destinées à l'usine de biométhanisation de la SÉMER doivent être pesés sur la même balance que ceux du LET comme ces deux lieux de traitement des matières sont voisins.

Les tonnages présentés incluent les matières en provenance du secteur résidentiel seulement pour 2015 puisqu'il n'y avait pas de collecte offerte pour les ICI. Pour 2019, le total comprend les tonnages en provenance du secteur résidentiel et une partie des ICI grâce au déploiement de la collecte pour les plus grands générateurs de matières organiques.

Concernant les matières organiques, le tonnage a augmenté. Si l'on ne considère que les collectes par bac roulant, la MRC est passée de 179 tonnes en 2015 à 283 tonnes en 2019 soit une augmentation de 22 %. De plus, en 2019, aux 283 tonnes en provenance du secteur résidentiel s'ajoutent 40 tonnes en provenance des plus gros générateurs de matières organiques de la MRC desservis par conteneurs, en cours de projet-pilote.

Concernant les matières recyclables, elles sont passées de 834 t en 2015 à 734 t en 2019 (figure 4-1). Cette légère baisse peut s'expliquer par la diminution des imprimés, la diminution du poids des contenants et des emballages<sup>59</sup> à laquelle s'ajoute la réduction des fréquences de collecte des matières recyclables.

On note une réduction de 13 % des tonnages de matières résiduelles éliminées entre 2015 et 2019.

---

<sup>59</sup> Recyc-Québec, *Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec, 2020*

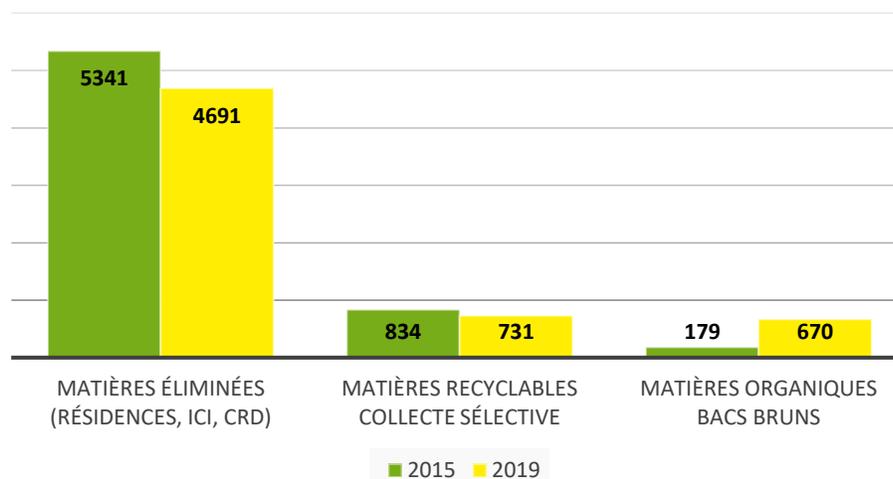


Figure 4-1 : Évolution des tonnages des matières entre 2015 et 2019

### 4.1.3 Problématiques et enjeux régionaux

#### Secteur municipal

Au portrait de la gestion actuelle des matières et à la mise en œuvre du PGMR 2016-2020 sur le territoire, s'ajoutent quelques problématiques et enjeux régionaux pouvant être soulevés pour le secteur municipal :

- À l'heure actuelle, l'objectif provincial de taux de mise en valeur des matières recyclables (75 %) n'est pas atteint. Actuellement, on estime le taux de récupération à 63 % pour le secteur résidentiel et à 5 % pour les ICI. Un des enjeux identifiés est la collecte manuelle en sac (et non mécanisée en bac ou conteneur) qui exige davantage de manipulations de la part des usagers. Comme mentionné, la baisse des journaux mis en marché, la diminution du poids de plusieurs contenants et emballages ainsi que la réduction des fréquences de collecte qui ont lieu aux trois semaines alors qu'elles étaient aux 2 semaines peuvent expliquer les taux de recyclage actuels. Par contre, ce type de collecte favorisent l'apport de matières recyclables moins contaminées par les résidus de verre au centre de tri<sup>60</sup>. Néanmoins le PGMR prévoit des mesures de sensibilisation soutenues pour encourager les secteurs résidentiels et ICI à participer.
- La collecte des matières organiques se poursuivra et sera accompagnée de nombreuses actions en sensibilisation afin de fournir aux générateurs tous les outils nécessaires pour favoriser l'augmentation des tonnages.
- Malgré le soutien offert par la MRC pour inciter les municipalités à adopter une réglementation sur la gestion des boues de fosses septiques, peu d'entre elles ont adopté un règlement en ce sens. Les données reliées à la gestion des boues de fosses septiques sont également incomplètes dans plusieurs municipalités. Deux actions sont donc prévues : l'une sensibilisera les propriétaires à mieux utiliser leur système de traitement des eaux usées pour en prolonger la durée de vie et contrôler la qualité

<sup>60</sup> Récupération des Basques, *Pourquoi la collecte et le tri manuel*, consulté en ligne 2021.

et la quantité des boues; l'autre visera à poursuivre l'accompagnement des municipalités dans la mise en place d'une réglementation conformément au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées (Q-2, r. 22).

- On note une augmentation de la population saisonnière et, également, des quantités de matières résiduelles qu'elle génère. C'est pourquoi une évaluation des services offerts et des installations existantes est prévue afin d'améliorer la desserte des habitations saisonnières.
- Durant les heures précédant les collectes d'encombrants, des recycleurs circulent et contribuent à remettre en circulation bon nombre d'objets réutilisables. Or, ce travail n'est pas suffisant, car il reste plusieurs encombrants récupérables. C'est pourquoi le présent PGMR prévoit la tenue d'activités de réemploi et le soutien ou la bonification du réseau de réemploi déjà existant afin qu'il puisse accueillir davantage d'encombrants.

### Secteurs ICI et CRD

Voici les principaux problèmes et les enjeux régionaux concernant les secteurs ICI et CRD :

- La collecte sélective des ICI est un enjeu puisque les matières sont également collectées en sac et non en vrac nécessitant de l'espace d'entreposage en attente de la prochaine cueillette. D'ailleurs une mesure visant à faciliter la participation des ICI à la collecte sélective est prévue au plan.
- Un grand nombre de résidus en provenance du secteur CRD prennent le chemin du LET sans être préalablement triés. Il existe par ailleurs peu d'incitatifs pour le recyclage ou la valorisation des résidus CRD pour ce secteur. C'est pourquoi le plan prévoit que les ICI aient accès à un centre de tri reconnu ou un écocentre pour gérer leurs résidus CRD.
- La gestion des matières organiques dans les ICI a débuté avec l'implantation de la collecte au sein des plus gros générateurs contribuant ainsi à augmenter de façon significative les tonnages récupérés. Un accompagnement est prévu pour soutenir les municipalités dans la mise en place d'incitatifs financiers destinés aux ICI pour faciliter leur participation à la collecte des matières organiques avec conteneur.
- Par ailleurs, la *Stratégie de valorisation de la matière organique* prévoit que les résidus CRD contenant majoritairement du bois devront passer par un centre de tri reconnu faute de quoi des pénalités seront imposées. C'est pourquoi une attention particulière sera portée pour s'assurer de la récupération et de la valorisation des résidus CRD de la MRC notamment des résidus de bois.
- À l'heure actuelle, il n'existe pas ou peu d'incitatifs financiers au tri des matières dans les ICI. C'est pourquoi et afin d'augmenter significativement la performance de tri des matières, la tarification incitative est envisagée pour les ICI; l'offre de service-conseil en gestion des matières résiduelles se poursuivra.

#### 4.1.4 Orientations et objectifs

Les orientations servent de cadre de référence pour la définition et la compréhension des objectifs et des mesures de mise en œuvre du PGMR. La détermination des orientations repose sur la Politique et le Plan d'action québécois, ainsi que sur les principaux enjeux et problématiques de gestion des matières résiduelles spécifiques au territoire de planification. La présente section rappelle en premier lieu les orientations nationales et les objectifs fixés dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, nommée ci-après la *Politique*, en second lieu, la liste des orientations identifiées par la MRC Les Basques et en troisième lieu, les objectifs régionaux.

##### Orientations et objectifs nationaux

Les grandes orientations et objectifs québécois en matière de gestion des matières résiduelles sont dictés par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et son *Plan d'action 2019-2024*. Ces documents découlent de la LQE<sup>61</sup> et doivent participer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la *Stratégie énergétique du Québec*<sup>62</sup>.

La PQGMR fixe quatre orientations :

1. Prévenir ou réduire la production de matières résiduelles, notamment en agissant sur la fabrication et la mise en marché des produits ;
2. Promouvoir la récupération et la valorisation des matières résiduelles ;
3. Réduire la quantité de matières résiduelles à éliminer et assurer une gestion sécuritaire des installations d'élimination ;
4. Obliger les producteurs à prendre en considération les effets de leurs produits sur l'environnement et les coûts associés à la récupération, à la valorisation et à l'élimination des matières résiduelles générées par ces produits.

Ces objectifs sont supportés par un principe primordial de la *Politique* soit l'ordre de préséance entre les différents types de gestion des matières résiduelles appelé principe des 3RV-E :

1. Réduction à la source;
2. Réemploi;
3. Recyclage, y compris par traitement biologique ou épandage sur le sol;
4. Valorisation, toutes opérations de valorisation par laquelle des matières résiduelles sont traitées pour être utilisées comme substitut à des matières premières;
5. Valorisation énergétique;
6. Élimination.

En vertu du principe des 3RV-E, le recyclage n'est que le troisième choix de mode de traitement des matières résiduelles. Pourtant, ce type de gestion est à l'avant-plan dans le Plan d'action 2019-2024 et fait l'objet de presque tous les objectifs quantitatifs qui y sont définis, soit :

---

<sup>61</sup> LQE, chapitre Q-2

<sup>62</sup> Gouvernement du Québec, *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Plan d'action 2019-2024*, 2019.

1. Réduire à 525 kg (ou moins) la quantité de matières éliminées par habitant
2. Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels
3. Recycler 60 % des matières organiques putrescibles résiduelles
4. Recycler ou valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition.

Le Plan d'action actuelle est accompagné d'objectifs de valorisation de la matière organique présentés dans la *Stratégie de valorisation de la matière organique* tels que :

1. Instaurer la gestion des matières organiques sur 100 % du territoire d'ici 2025
2. Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025
3. Recycler 70 % de la matière organique d'ici 2030
4. Réduire de 270 000 t éq. CO<sub>2</sub> les émissions de GES en 2030.

### Orientations régionales

Les orientations de la MRC Les Basques ont été déterminées par les membres du Comité de révision du PGMR (la liste des membres se trouve en avant-propos). Le choix des orientations repose sur la planification déjà en cours sur le territoire, l'analyse des principaux enjeux régionaux concernant la gestion des matières résiduelles, ainsi que les enjeux et les objectifs provinciaux. Ce sont principalement les constats qui ressortent de l'inventaire et de l'analyse de la gestion actuelle du présent document et du Plan d'action 2019-2024 de la *Politique* qui ont alimenté et guidé la réflexion sur les orientations locales à retenir. Celles-ci sont :

- Informer, sensibiliser et éduquer de façon soutenue les générateurs de matières résiduelles de tous les secteurs ;
- Offrir les services et infrastructures nécessaires à l'atteinte des objectifs de la MRC et de la PQGMR ;
- Offrir du soutien, de l'accompagnement et mettre en place des incitatifs afin de diminuer l'enfouissement ;
- Participer à la concertation et collaborer aux efforts régionaux de gestion des matières résiduelles ;
- Effectuer le suivi et l'acquisition de données afin de prioriser les actions et en mesurer l'amélioration

### Objectifs régionaux

Les objectifs régionaux découlent du portrait et du diagnostic régional et permettront à la MRC d'établir un plan d'action concret afin d'améliorer la performance territoriale. Les objectifs régionaux doivent concourir à l'atteinte des objectifs nationaux, tels qu'exprimés ainsi dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* :

*Ces objectifs {nationaux} représentent une moyenne nationale à laquelle tous doivent contribuer. Chaque plan de gestion des matières résiduelles doit comprendre des mesures compatibles avec l'atteinte de l'ensemble des objectifs sur le territoire couvert par ce plan (Q-2, r. 35,1, art.6).*

Voici donc une présentation générale des objectifs régionaux envisagés (tableau 4-1) :

- **Élimination** : l'objectif national est en voie d'être atteint. En effet, la quantité de matières résiduelles éliminées (résidentiel, ICI et CRD) est passée de 603 kg/hab en 2015 à 547 kg/hab en 2019<sup>63</sup>. Une réduction de 10 % en 4 ans. D'ici 2029, une réduction supplémentaire de 10 % peut-être envisageable par rapport au nombre de kg/hab de 2019.
- **Matières recyclables** : au moment d'écrire ces lignes, l'objectif national n'est pas atteint, mais le projet-pilote, les mesures d'accompagnement et les incitatifs financiers prévus au plan amélioreront la performance de la MRC en la matière.
- **Matières organiques** : à l'heure actuelle, l'objectif national n'est pas atteint, mais durant la période d'application du présent PGMR les services et les infrastructures sont suffisants pour y parvenir.
- **CRD** : l'objectif national n'est pas atteint et pose de nombreux défis pour la période d'application du présent PGMR. L'objectif de desservir les ICI du territoire par un service de centre de tri ou d'écocentre adéquat contribuera à améliorer la performance de la MRC sur ce point.

**Tableau 4-1 : Objectifs nationaux et régionaux par type de matières**

Matières	Objectifs nationaux	Objectifs régionaux 2023-2029
<b>Élimination</b>	Réduire à moins de 525 kg/pers./an	Réduire à 492 kg/pers./an ou moins d'ici 2029 (réduction de 10 % par rapport à 2019)
<b>Matières recyclables</b>	Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal	Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
<b>Matières organiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recycler 60 % de la matière organiques putrescible résiduelle d'ici 2025</li> <li>• Instaurer la gestion des matières organiques sur 100 % du territoire d'ici 2025</li> <li>• Gérer la matière organique dans 100 % de l'ICI d'ici 2025</li> <li>• Recycler 70 % de la matière organique d'ici 2030</li> <li>• Réduire de 270 000 t éq. CO2 les émissions de GES en 2030</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle d'ici 2025</li> <li>• Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025</li> <li>• Recycler 70 % de la matière organique d'ici 2030</li> </ul>
<b>CRD</b>	Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Desservir 100 % des ICI par les écocentres ou des lieux de dépôts privés</li> </ul>

Afin d'atteindre ces objectifs, un plan d'action est présenté au chapitre suivant.

<sup>63</sup> MELCC, *Données d'élimination des matières résiduelles au Québec*, 2015 et 2019.

## 5 PLAN D'ACTION 2023-2029

Ce chapitre présente les 33 mesures proposées pour l'atteinte des objectifs régionaux du Plan de gestion des matières résiduelles ainsi qu'une estimation des coûts reliés à la mise en œuvre du PGMR.

### 5.1 Présentation des mesures prévues

Selon la LQE, la MRC est responsable de l'élaboration, de l'adoption et du maintien en vigueur du PGMR, alors que les municipalités sont responsables de l'application des moyens retenus et de la mise en conformité de leur réglementation avec les dispositions du plan dans les 12 mois suivant son entrée en vigueur.

Les 33 mesures sont rassemblées par type d'orientation présentées à la section 4.1.4 dans le tableau suivant. À l'annexe B se trouve le plan d'action et les coûts prévus pour les étapes de réalisation pour chacune des mesures.

Tableau 5-1 : Mesures du plan d'action 2023-2029 par orientation

N°	MESURES	ÉCHÉANCE
<b>Orientation 1 : information, sensibilisation et éducation (ISÉ)</b>		
1	Sensibiliser tous les secteurs à la collecte sélective	En continu
2	Sensibiliser tous les secteurs à la collecte des matières organiques	En continu
3	Sensibiliser à la gestion locale des résidus verts	En continu
4	Distribuer du matériel d'ISÉ concernant les résidus de CRD lors de l'émission de permis des secteurs résidentiel, ICI et de la CRD	Annuel
5	Sensibiliser les citoyens aux bonnes pratiques reliées à leurs installations septiques	2027
6	Communiquer aux citoyens sur les coûts liés à la gestion des matières résiduelles	Annuel
7	Améliorer le tri dans les îlots dans les lieux publics	2024-2025-2029
<b>Orientation 2 : infrastructures et services</b>		
8	Maintenir et bonifier le service de collecte des plastiques agricoles et de récupération des tubulures d'érablières	Annuel
9	Offrir un service-conseil aux ICI du territoire pour améliorer leurs performances en gestion des matières résiduelles	Annuel
10	S'assurer que les ICI aient accès à un centre de tri reconnu ou un écocentre pour gérer leur résidus CRD	En continu
11	Maintenir des services de qualité à l'écocentre qui répondent aux objectifs gouvernementaux en termes de réemploi et de recyclage	En continu
12	Exclure les encombrants valorisables de la collecte des déchets conditionnellement à la mise en place de débouchés de réemploi	2024 et en continu
13	Soutenir et coordonner l'organisation d'événements de réemploi	2 événements ou plus

N°	MESURES	ÉCHÉANCE
<b>Orientation 3 : soutien, accompagnement et incitatifs</b>		
14	Encourager la création d'incitatifs financiers destinés aux ICI pour faciliter leur participation à la collecte des matières organiques avec conteneur	Annuel et en continu
15	Promouvoir et encourager la mise en place des mesures de réduction à la source et de réemploi dans les municipalités et la MRC dans le respect de la hiérarchie des 3R-V.	2025 à 2027
16	Intégrer une obligation de valoriser les résidus de béton, de brique et d'asphalte ainsi que de bois dans les contrats municipaux	2023-2024 et en continu
17	Travailler de concert avec les municipalités pour adopter une stratégie de bannissement des plastiques à usage unique et veiller à son application	2026 et suivantes
18	Proposer aux municipalités d'adopter un plan de gestion de débris après sinistre	2025-2026
19	Poursuivre l'application du règlement sur la collecte des matières résiduelles de la MRC de concert avec le système de « personnes désignées »	En continu
20	Travailler de concert avec les municipalités pour améliorer la desserte des habitations saisonnières	2025 et suivantes
21	Soutenir les municipalités dans la mise en place d'une réglementation sur la collecte et la disposition des boues de fosses septiques conformément au Q-2, R.22.	2026-2027
22	Augmenter la quantité de résidus domestiques dangereux collectés sur le territoire	2026-2027
<b>Orientation 4 : concertation, collaboration aux efforts régionaux de gestion des matières résiduelles</b>		
23	Informers les employés et les élus municipaux de leur performance en gestion des matières résiduelles et organiser des séances d'échange et d'information sur la GMR	En continu
24	Participer à la coopération régionale et interrégionale des acteurs en gestion des matières résiduelles	En continu
25	Participer aux efforts qui visent à trouver des solutions concernant les textiles usagés	2025 à 2027
26	Favoriser la création, le maintien et l'essor des organismes de réemploi	2025 et en continu

N°	MESURES	ÉCHÉANCE
<b>Orientation 5 : acquisition de données et suivis</b>		
27	Poursuivre l'optimisation des collectes de matières afin de réduire les coûts, améliorer les taux de recyclage et limiter le transport	En continu
28	Réaliser une étude de caractérisation des déchets (secteur résidentiel, des ICI ou par secteur d'activités)	2027
29	Optimiser le recyclage des boues municipales sur les terres agricoles	2025 à 2027
30	Faire le suivi mensuel des quantités collectées de matières organiques pour chaque municipalité	En continu
31	Faire le suivi mensuel des quantités de matières recyclables collectées par municipalité	En continu
32	Faire le suivi mensuel des quantités de déchets éliminés par municipalité	En continu
33	Faire le suivi annuel des quantités de boues de fosses septiques collectées et du taux de valorisation par municipalité	En continu

## 5.2 Estimation des coûts reliés à la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles

Le tableau 5-2 présente les revenus et les dépenses de la MRC pour l'année 2019. Les revenus et les dépenses anticipés pour les années subséquentes (2023 à 2029) sont également précisés.

Le tableau 5-3 concerne uniquement le coût des mesures de mise en œuvre du PGMR de 2023 à 2029 en ressources humaines et matérielles. Les dépenses en ressources humaines représentent environ les trois-quarts (78 %) des dépenses et les dépenses en matériel environ le quart (22 %). Il faut aussi ajouter à ces dépenses les coûts récurrents tels que les coûts de collecte et de traitement des matières, les coûts de gestion de l'écocentre ou de gestion des boues précisés au tableau 5-2.

L'orientation qui présente le plus de dépenses est celle qui regroupe toutes les mesures concernant l'information, la sensibilisation et l'éducation avec un total envisagé de 252 194 \$. En deuxième position, vient l'orientation qui représente toutes les mesures dédiées aux infrastructures et services pour un total envisagé de 109 089 \$. À noter que le concours des municipalités sera particulièrement sollicité pour la mise en œuvre du PGMR à l'orientation 3 qui prévoit des mesures de soutien, d'accompagnement et de création d'incitatifs financiers. Les étapes de réalisation de chacune des mesures sont présentées à l'annexe A.

Finalement, des frais de révision du PGMR sont à prévoir en 2028 et 2029 pour l'entrée en vigueur du PGMR suivant.

Les coûts indiqués dans le tableau 5-2 représentent un budget prévisionnel mais ne constituent pas un engagement formel de la MRC ou des municipalités d'engager les sommes prévues. En effet, les budgets de la MRC et des municipalités sont adoptés annuellement respectivement au mois de novembre et de décembre de l'année précédente. À noter cependant, aucun programme n'est disponible actuellement pour la mesure la plus onéreuse du Plan (50 000 \$), soit la caractérisation des déchets. Si la MRC n'est pas en mesure de financer en partie cette mesure par une subvention, elle pourrait donc atténuer les coûts en ne ciblant qu'un seul type de matière ou qu'un seul secteur en ce qui a trait aux générateurs.

Tableau 5-2 : Sommaire des revenus et des dépenses pour l'année 2019 et les suivantes

Revenus	Revenus de la MRC en 2019 (\$)	Revenus potentiels pour les prochaines années
Quotes-parts des municipalités : matières recyclables	381 737	En hausse
Quotes-parts des municipalités : déchets (collecte et transport)	253 541	En baisse
Quotes-parts des municipalités : déchets (enfouissement) et matières organiques (valorisation)	301 036	Similaire
Quotes-parts des municipalités : matières organiques (collecte et transport)	104 807	Similaire
Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles	80 049	Similaire
Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables	242 710	En hausse
Vente des matières recyclables au centre de tri	73 810	En baisse
<b>Total des revenus</b>	<b>1 437 690</b>	<b>Similaire ou en hausse</b>
Dépenses	Dépenses de la MRC en 2019 (\$)	Dépenses potentielles pour les prochaines années
Collecte et transport des déchets	254 064	Similaire
Enfouissement au LET de Rivière-du-Loup	349 619	En baisse
Collecte et transport des matières organiques	105 243	Similaire
Valorisation des matières organiques à l'usine de biométhanisation	31 693	En hausse
Collecte et transport des matières recyclables, la fourniture de la main-d'œuvre pour le centre de tri et la gestion de l'écocentre <sup>64</sup>	531 618	En baisse
Frais d'exploitation du centre de tri et assurance du bâtiment	77 060	En baisse
Écocentre (frais de disposition des RDD)	6 177	Similaire
Suivi du PGMR (externe)	31 658	En baisse
Suivi du PGMR (interne)	35 413	En hausse
Calendriers de collecte et informations diverses	5 185	Similaire
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 427 730</b>	<b>Similaire ou en hausse</b>

<sup>64</sup> À partir de l'année 2025 (au plus tard), le tri-conditionnement des matières sera géré par l'organisme de gestion désigné par le gouvernement conformément à la Loi modifiant principalement la LQE en matière de consigne et de collecte sélective. Ainsi, le contrat ne sera plus octroyé par la MRC, ce qui devrait avoir un impact sur les coûts.

**Tableau 5-3 : Répartition des coûts associés aux ressources humaines et matérielles pour la réalisation des mesures du PGMR 2023-2029 par année**

RH et matériel	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total sur 7 ans
<b>RH</b>	15 100 \$	23 795 \$	25 786 \$	32 678 \$	27 749 \$	23 427 \$	46 638 \$	195 173 \$
<b>Matériel</b>	2 950 \$	6 200 \$	7 975 \$	14 751 \$	8 779 \$	9 558 \$	5 338 \$	55 551 \$
<b>Total</b>	<b>18 050 \$</b>	<b>29 995 \$</b>	<b>33 761</b>	<b>47 429 \$</b>	<b>36 528 \$</b>	<b>32 984 \$</b>	<b>51 976 \$</b>	<b>250 724 \$</b>

En résumé, la MRC prévoit un montant de 195 173 \$ pour les ressources humaines et de 55 551 \$ pour le matériel. Les dépenses totales seraient de 250 724 \$ pour les sept prochaines années.

# Chapitre 6

## SUIVI ET SURVEILLANCE

---



## 6 SUIVI ET SURVEILLANCE DE LA MISE EN ŒUVRE

La Loi sur la qualité de l'environnement prévoit qu'un système de surveillance et de suivi du Plan soit mis en place afin de vérifier périodiquement son application, entre autres le degré d'atteinte des objectifs fixés et l'efficacité des mesures mises en œuvre.

Cette exigence s'inscrit dans la continuité des mesures mises en place par la MRC Les Basques. En effet, depuis le début de la révision du PGMR, un comité de révision du PGMR formé de 8 membres a été créé. Le comité de révision est composé des membres suivants : le préfet de la MRC, la directrice générale adjointe et l'adjointe administrative de la MRC, 2 maires, 2 directeurs généraux de municipalité, le directeur de Récupération des Basques et une employée de Co-éco. La MRC souhaite créer un comité à la suite des élections de 2021 qui veillera à la mise en œuvre du Plan. Le respect des échéances, l'ajustement éventuel de certaines mesures et l'atteinte des objectifs seront les principaux sujets traités par le comité.

La MRC publiera un plan d'action annuel sur la gestion des matières résiduelles de son territoire. Celui-ci sera composé des actions définies dans le Plan en fonction de l'échéancier prévu pour l'atteinte des objectifs.

Le PGMR définit également en annexe au sein des fiches descriptives des indicateurs de suivi (résultats attendus) pour chacune des actions prévues. Ces indicateurs permettront à la MRC d'évaluer au plus juste la réalisation des mesures.

De plus, cinq mesures de suivi sont spécifiquement prévues dans le plan d'action. Celles-ci visent notamment à faire le suivi des quantités de déchets enfouis, des matières recyclables collectées et des matières organiques recyclées chaque année. Même si ces suivis sont déjà réalisés en partie, des données plus complètes seraient parfois nécessaires. Une attention particulière sera donc portée à la collecte de données pour le secteur de la construction, rénovation, démolition et les boues municipales. La MRC demeurera également à l'affût de la venue de toute réglementation qui obligerait les ICI à divulguer leurs données.

Afin de maximiser la concertation sur le territoire, deux séances d'échanges et d'information sur la gestion de matières résiduelles avec les employés et élus municipaux sont prévues durant la période d'application du PGMR.

Pour conclure, des rapports annuels de suivi du PGMR seront également produits tels que requis depuis 2014 par le MELCC dans le cadre du Programme de redistribution des redevances sur l'élimination. Ce rapport comprend des données municipales reliées à l'atteinte des objectifs, la desserte offerte par la collecte municipale des matières organiques et les municipalités visées par le compostage domestique. Il est prévu également que le Programme introduise des critères liés aux écocentres. Ces rapports annuels seront présentés aux élus et adoptés par résolution au Conseil de la MRC, en plus d'être diffusés sur le site Web de la MRC afin d'être facilement accessibles au public.

# CONCLUSION

---



## 7 CONCLUSION

Depuis l'entrée en vigueur de son premier plan de gestion des matières résiduelles en 2003, la MRC a poursuivi son cheminement vers l'atteinte des objectifs de la *Politique*. Des actions déterminantes ont été posées notamment le traitement des déchets au lieu d'enfouissement technique de Rivière-du-Loup, l'implantation de la collecte sélective à l'ensemble des municipalités, la création d'un écocentre et le début de la collecte des matières organiques. Ont suivi les éléments phares du PGMR 2016-2020 entre autres, le déploiement de la collecte des matières organiques pour les plus gros générateurs desservis par conteneurs de même que l'augmentation de la fréquence de collecte des matières organiques à la semaine de mai à octobre pour les secteurs résidentiel et touristique ainsi que celui des ICI assimilables à la collecte municipale.

Les actions de sensibilisation en collaboration avec Co-éco que ce soit pour inciter tous les acteurs à participer à la collecte des matières recyclables ou encore des matières organiques se sont maintenues dans le temps et les efforts de collaboration au niveau régional ont porté fruits.

Le PGMR 2023-2029 s'inscrit dans la continuité et propose des actions concrètes à la hauteur des ressources humaines et financières de la MRC pour atteindre les objectifs de la PQGMR. Ce plan propose donc de mettre en œuvre trente-trois actions, en accord avec la réalité du milieu, d'ici 2029 afin d'atteindre les objectifs de recyclage pour les matières recyclables, les matières organiques ainsi que les résidus de construction, rénovation et démolition. Ces mesures sont regroupées en cinq grandes orientations :

- 1 Informer, sensibiliser et éduquer de façon soutenue les générateurs de matières résiduelles de tous les secteurs
- 2 Offrir les services et infrastructures nécessaires à l'atteinte des objectifs de la MRC et de la PQGMR
- 3 Offrir du soutien, de l'accompagnement et mettre en place des incitatifs afin de diminuer l'enfouissement
- 4 Participer à la concertation et collaborer aux efforts régionaux de gestion des matières résiduelles
- 5 Effectuer le suivi et l'acquisition de données afin de prioriser les actions et en mesurer l'amélioration

Pour atteindre les objectifs régionaux et de la PQGMR, les industries, commerces et institutions ainsi que les citoyens seront appelés à participer grâce à une sensibilisation accrue. La bonification des incitatifs financiers déjà en place permettra d'augmenter les taux de récupération surtout ceux en provenance des ICI.

De plus, grâce à la concertation effectuée auprès des ICI au printemps 2021, ces derniers ont pu être impliqués dans l'identification des mesures de mise en œuvre et des étapes de réalisation du présent PGMR. En effet, les préoccupations des ICI ont été mises en lumière, entre autres la promotion du secteur du réemploi, l'implantation d'incitatifs pour améliorer leurs taux de récupération et le soutien du milieu scolaire.

Des mesures sont également prévues pour valoriser davantage les résidus de construction, de rénovation et de démolition. Bien qu'à première vue la MRC possède un fort taux de récupération des résidus de construction et de rénovation, les entreprises en CRD contribuent à enfouir près de 20 % du total enfoui par

les ICI. C'est pourquoi une bonification des services d'écocentre pour les ICI est prévue ainsi que des pistes de solution au niveau régional.

Un inventaire détaillé des matières récupérées a contribué à prioriser les actions. Or, faute de données précises surtout en provenance des ICI, l'inventaire utilisé provient majoritairement des données de l'outil d'inventaire pour obtenir les taux de récupération.

En terminant, le territoire possède des infrastructures primordiales que sont l'écocentre et le centre de tri des matières recyclables. Des améliorations sont prévues afin d'y bonifier les services et de contribuer à l'atteinte des taux de récupération envisagés.

# ANNEXES

---



## **ANNEXE A : FICHES DESCRIPTIVES DES MESURES PROPOSÉES**

## ANNEXE B :

# LISTE DES POINTS DE DÉPÔTS DES PROGRAMMES DE RÉCUPÉRATION

### Association pour le recyclage des produits électroniques Québec - Points de dépôt officiel

<b>Récupération des Basques</b>	2, route à Cœur Trois-Pistoles 418 851-1366
---------------------------------	---

### La Société de gestion des huiles usagées - Points de dépôt officiel

<b>Dépôt Trois-Pistoles</b>	2, route à Cœur Trois-Pistoles 418 851-1366
<b>Municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux</b>	66, rue de la Montagne Saint-Mathieu-de-Rioux 418 738-2953
<b>Service Berubé Ltée</b>	600, rue Jean Rioux Trois-Pistoles 418 851-3630
<b>Sirois Mécanique</b>	30, rue Gauvin Est Saint-Jean-De-Dieu 418 963-3288

### Éco-peinture - Points de dépôt officiel

<b>BMR - Coop Agriscar - St-Jean-de- Dieu</b>	20, rue Principale Saint-Jean-de-Dieu 418 963-2568
<b>BMR - Coop Agriscar - Trois- Pistoles</b>	412, rue Jean-Rioux Trois-Pistoles 418 851-2667
<b>Dépôt Saint-Mathieu-de-Rioux</b>	66, rue de la Montagne, Saint-Mathieu-de-Rioux (418) 738-2953
<b>Dépôt Saint-Simon-de-Rimouski</b>	30, rue de l'Église Saint-Simon-de-Rimouski 418 738-2953
<b>Récupération des Basques</b>	2, route à Cœur Trois-Pistoles 418 851-1366

**Appel à Recycler<sup>MD</sup> - Points de dépôt officiel**

<b>Bel Électronique</b>	467 rue Jean Rioux Trois-Pistoles 418 851-4138
<b>Familiprix</b>	45 rue Notre-Dame Trois-Pistoles 418 851-2231
<b>Poste Canada</b>	282 rue Jean-Rioux Trois-Pistoles 418 851-1707
<b>Poste Canada</b>	13 rue de l'Église Saint-Simon-de-Rimouski 418 738-2120
<b>Poste Canada</b>	27 rue Principale Sainte-Françoise 418 851-3953
<b>Poste Canada</b>	287 rue Principale Saint-Éloi 418 898-2721
<b>Récupération des Basques</b>	2, route à Coeur Trois-Pistoles 418 851-1366

**RecycFluo - Point de dépôt officiel**

<b>Récupération des Basques</b>	2, route à Cœur Trois-Pistoles (418) 851-1366
---------------------------------	---

**ANNEXE C :  
TABLEAU SYNTHÈSE PROPOSITIONS DE MESURES POUR  
LE PLAN D'ACTION DE GESTION DES MATIÈRES  
RÉSIDUELLES 2023-2029 MRC DES BASQUES**

**ANNEXE D  
RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE DU PGMR 2016-  
2020 POUR L'ANNÉE 2020, PRÉSENTÉ AU MELCC**